



Conseil économique et social

Distr. générale
22 septembre 2009
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la cinquante-deuxième session

Vienne, 1^{er} et 2 décembre 2009

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Questions administratives et budgétaires

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la dix-huitième session

Vienne, 3 et 4 décembre 2009

Point 7 de l'ordre du jour provisoire**

Orientations générales pour le programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique, et suite donnée aux résolutions

Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011

Rapport du Directeur exécutif

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Vue d'ensemble	7
III. Organes directeurs	13
IV. Direction exécutive et administration	14
V. Programme de travail	18
Sous-programme 1. État de droit	18
Sous-programme 2. Analyse des politiques et des tendances	32
Sous-programme 3. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	41
VI. Appui aux programmes	56

* E/CN.7/2009/1/Add.1.

** E/CN.15/2009/1/Add.1.



VII.	Situation financière	64
A.	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	64
B.	Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	68
Annexes		
I.	Affectation des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011	72
II.	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011	80
III.	Projet de résolution sur le budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2010-2011, pour adoption par la Commission des stupéfiants	81
IV.	Projet de résolution relatif au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2010-2011, pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	84

I. Introduction

1. Dans le présent rapport, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) communique à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale le budget consolidé pour l'exercice biennal 2010-2011, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 46/185C et 61/252 (sect. XI).

2. L'UNODC est chargé d'aider les États Membres à combattre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Ses grandes orientations sont définies par: a) les résolutions et décisions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; b) les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant¹, la Convention des Nations Unies contre la corruption² et les instruments juridiques internationaux contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations; c) la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale); d) des résolutions clefs d'organes délibérants, en particulier les résolutions de l'Assemblée générale 46/152 portant création du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 45/179 et 46/185 C sur le programme de contrôle des drogues; e) les conclusions de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue; f) la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI^e siècle, adoptée par le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (résolution 55/59 de l'Assemblée générale, annexe), les plans d'action qui s'y rapportent (résolution 56/261 de l'Assemblée générale, annexe) et la Déclaration de Bangkok sur les synergies et les réponses: Alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale, adoptée par le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution 60/177 de l'Assemblée générale, annexe); g) les recommandations figurant dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale); h) la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288 de l'Assemblée générale); et i) les résolutions 2007/12 et 2007/19 du Conseil économique et social.

A. Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011

3. Dans ses résolutions 63/247 et 63/266, l'Assemblée générale a décidé que le contrôle des drogues, la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constitueraient l'une des huit priorités de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2010-2011 (comme l'indique le Cadre stratégique pour la période 2010-2011³). Les

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2225, 2237, 2241 et 2326, n° 39574.

² Ibid., vol. 2349, n° 42146.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6* (A/63/6/Rev.1); et A/64/74.

drogues, le crime et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ont une incidence profonde sur le développement, la paix, la sécurité, et l'état de droit. Assurer sécurité et justice à l'ensemble de l'humanité en la protégeant des drogues, du crime et du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations est au cœur même des travaux de l'UNODC.

4. Dans ses résolutions 2007/12 et 2007/19, le Conseil économique et social a approuvé, sur la recommandation de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la stratégie couvrant la période 2008-2011 pour l'UNODC (résolution 2007/12 du Conseil, annexe). Cette stratégie répond aux besoins des bureaux des nombreux partenaires de l'Office et elle est le fruit de vastes consultations avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres acteurs.

5. Selon la nouvelle stratégie qui a été approuvée, le programme de travail de l'UNODC s'organise autour de trois thèmes, présentés ci-après avec leurs objectifs:

a) *État de droit*: Promouvoir, à la demande des États Membres, des solutions efficaces aux problèmes de la criminalité, de la drogue et du terrorisme en facilitant l'application des instruments juridiques internationaux pertinents, et promouvoir, à la demande des États Membres, l'efficacité, l'équité et l'humanité des systèmes de justice pénale grâce à l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale;

b) *Analyse des politiques et des tendances*: Acquérir une meilleure connaissance, en matière de drogues et de criminalité, des tendances thématiques et transsectorielles aux fins de la formulation d'une politique efficace, de l'apport d'une réponse opérationnelle et de l'évaluation de l'impact des mesures prises;

c) *Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif*: Réduire les possibilités d'activités ou de gains illicites et réduire l'abus de drogues, l'infection à VIH/sida (chez les usagers de drogues par injection, en milieu carcéral et parmi les victimes de la traite des êtres humains), l'activité criminelle et la victimisation, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants, et diffuser des informations et des pratiques efficaces dans ces domaines; promouvoir des campagnes efficaces de prévention, de prise en charge et de réinsertion sociale des toxicomanes et des délinquants, et fournir une assistance aux victimes de la criminalité; et encourager et renforcer la coopération internationale en se fondant sur le principe de la responsabilité partagée en ce qui concerne le développement alternatif durable, y compris, lorsque les circonstances s'y prêtent, le développement alternatif préventif.

B. Une logique de programmes intégrée pour catalyser le changement

6. Le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2008-2009 était le premier budget de l'Office axé sur les résultats (E/CN.7/2007/17–E/CN.15/2007/18). Il harmonisait aussi la terminologie budgétaire de l'UNODC avec celle du Secrétariat de l'ONU. Dans son rapport sur cette question, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a salué les efforts faits à cet égard par l'UNODC et recommandé que des mesures supplémentaires soient

prises pour améliorer la gestion de l'exécution des programmes (E/CN.7/2007/18-E/CN.15/2007/19).

7. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, l'UNODC a lancé une opération de grande envergure visant à rationaliser et à simplifier sa logique de projets fragmentée dans la mise en œuvre de son programme de travail. Deux instruments sont actuellement mis au point pour rendre opérationnelle, par sujets et selon la situation géographique, la stratégie de l'UNODC pour la période 2008-2011: il s'agit des programmes thématiques et régionaux. Les programmes thématiques représentent une synthèse conceptuelle de l'action de l'UNODC (par exemple principes, mandats, approches, méthodologies, outils) pour chacune de ses priorités thématiques, telles que la criminalité organisée, la corruption, la réforme de la justice pénale, la santé et le développement. Ils sont destinés à donner aux États Membres une idée précise des activités menées par l'Office dans le cadre des principales priorités thématiques intégrant les diverses composantes de son savoir-faire en matière de sensibilisation, recherche, soutien législatif et juridique, établissement de normes et assistance technique. Les programmes thématiques, qui donnent un aperçu des mandats et de la stratégie de l'UNODC dans un domaine thématique particulier, sont en cours d'élaboration par le Siège (Vienne). Les programmes régionaux adoptent une démarche ascendante, assurant une pleine consultation sur le terrain avec les États Membres en ce qui concerne leurs priorités et leurs plans et énonçant, ce faisant, une série d'objectifs clairs pour le concours technique et le renforcement des partenariats assurés par l'UNODC. Il y aura une parfaite complémentarité entre les programmes thématiques et régionaux, car ces deux outils stratégiques se renforceront mutuellement. Ces efforts ont été salués, d'une part, par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, dans lesquelles les États Membres ont demandé à l'UNODC d'adopter et de mettre en œuvre une approche thématique pour la formulation de programmes opérationnels et le versement de contributions volontaires, dans le cadre des priorités établies dans la stratégie de l'UNODC pour la période 2008-2011 et, d'autre part, par le Conseil économique et social dans sa résolution 2009/23, dans laquelle celui-ci a prié le Directeur exécutif d'assigner un rang élevé de priorité à l'application des programmes régionaux de l'Office et de rendre compte des progrès réalisés en la matière aux deux commissions, aux sessions qu'elles tiendraient au cours du premier semestre de 2011.

8. Cette approche, en particulier par rapport à la programmation sur le terrain, a pour principaux objectifs d'assurer: a) la maîtrise totale des programmes par les pays partenaires en les alignant sur les politiques et les priorités régionales ou nationales; b) un cadre conceptuel et opérationnel intégré permettant de transférer le savoir-faire de l'UNODC au niveau régional et national; c) le passage d'une logique de projets fragmentée à une logique de programmes; d) une coopération et une planification plus efficaces avec d'autres entités des Nations Unies; et e) une coordination étroite avec d'autres donateurs et organismes de développement. Les programmes régionaux devraient avoir un impact dans cinq grands domaines, à savoir: réduction de la traite des êtres humains et du trafic de drogues, d'armes, d'argent et de ressources naturelles; réduction de la corruption; réduction des infractions graves, y compris le terrorisme; réduction de l'incidence de la toxicomanie; et réduction de la transmission du VIH/sida chez les usagers de drogues par injection, les détenus et les victimes de la traite des êtres humains.

9. Le regroupement thématique et la mise en commun des savoir-faire qui sont proposés donnent aussi directement suite aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). À l'issue de son inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives de l'UNODC en 2007, le BSCI a prié l'Office de revoir son mandat et la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2004/6 afin de préciser les fonctions des différentes divisions et sections et des différents services, d'éviter les chevauchements et de mettre en évidence les complémentarités et les avantages comparatifs de ses différentes composantes. Il a également fait observer qu'il faudrait promouvoir le rôle et les fonctions des équipes de travail et les soumettre à ce processus de révision pour permettre la collaboration entre les sections, les services et les divisions concernant certains produits et projets. Alors que l'élaboration des programmes thématiques et régionaux n'a pas encore atteint le point où elle peut avoir des incidences sur la structure institutionnelle et la structure des sous-programmes de l'UNODC, des travaux sont en cours pour améliorer les dispositifs institutionnels à travers la réorganisation des fonctions des sous-programmes. La programmation thématique et régionale exige déjà une coopération et une collaboration plus étroites entre les sous-programmes de l'UNODC, tant à Vienne que sur le terrain. Cette collaboration est actuellement favorisée par la création d'équipes spéciales interdivisions. Celles-ci ont été créées pour mobiliser les savoir-faire des divers sous-programmes et formuler des programmes thématiques pour la période 2010-2011. Pour ce faire, elles assument la responsabilité opérationnelle des éléments pertinents de l'actuel cadre stratégique pour l'exercice 2010-2011 et analysent les incidences d'une approche thématique et régionale pour l'organisation des sous-programmes de l'UNODC et l'affectation des ressources entre eux. Un rapport sur les incidences de l'élaboration de programmes thématiques et régionaux sera présenté à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale aux sessions qu'elles tiendront au cours du premier semestre de 2010. À cet égard, le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011 a été établi conformément à la demande des deux commissions, à savoir que l'UNODC continue à harmoniser, au titre du cadre stratégique pour la période 2010-2011, son budget consolidé avec sa stratégie pour la période 2008-2011 (résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants, annexe, par. 15, et résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, annexe, par. 15).

C. Favoriser des partenariats dans le contexte de la réforme de l'ONU

10. À l'heure actuelle, l'UNODC mène ses activités en coopération avec d'autres départements, offices et bureaux du Secrétariat (notamment le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques); des organismes des Nations Unies, dont le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat aux droits de l'homme et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS); et des organismes extérieurs au système des Nations Unies, par exemple

l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union africaine, l'Organisation des États américains, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), la Banque interaméricaine de développement, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, les instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes.

11. L'UNODC participe activement aux efforts du Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'assurer un soutien plus cohérent, efficace et efficient aux niveaux national et régional, conformément à la résolution 62/277 de l'Assemblée générale. Cette initiative modifie la façon dont l'UNODC administre et fournit son assistance technique sur le terrain et exige qu'il collabore plus étroitement avec toutes les parties du système des Nations Unies et conçoive et réalise ses activités dans des cadres de développement plus intégrés.

12. Cette collaboration et cette coopération portent notamment sur la programmation conjointe d'activités d'assistance technique, l'établissement de rapports, la participation à des réunions, l'organisation de séances d'information, l'appui technique et fonctionnel et la mise en commun d'informations et d'expériences. L'UNODC est très soucieux d'intégrer son savoir-faire de manière plus systématique dans l'ensemble du système des Nations Unies. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'Office collaborera de façon plus stratégique à la réforme de l'ONU afin de faire jouer son avantage comparatif. À cet égard, il s'emploie activement à donner suite au rapport des coprésidents du processus de suivi consultatif de l'Assemblée générale sur la cohérence de l'action du système, où il a été conclu que la programmation conjointe était au cœur de l'initiative "Unis dans l'action" au niveau des pays et que les fonds, programmes et organismes spécialisés devaient élaborer des moyens de collaboration plus efficaces dans le cadre de la prestation de l'assistance et des conseils techniques (A/63/362, annexe).

II. Vue d'ensemble

13. Tandis que l'UNODC continue de s'employer à intégrer au maximum, sur les plans conceptuel et opérationnel, le programme contre la drogue et le programme contre le crime, les contributions volontaires correspondantes sont budgétisées et comptabilisées séparément au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Comme pour l'exercice biennal 2008-2009, le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011 se concentre sur les ressources des deux fonds affectées à des fins générales. Les fonds à des fins générales sont des contributions volontaires non réservées, qui financent des éléments clefs de la direction exécutive et de l'administration de l'UNODC, ainsi que les dépenses des programmes et les dépenses d'appui aux programmes tant au siège (Vienne) que sur le terrain. Ils servent en outre à financer les avances au titre des projets et d'autres opérations mises en œuvre sur le terrain.

14. Le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011 donne également des informations sur l'affectation prévue des fonds à des fins spéciales, des montants prélevés sur les contributions à des fins spéciales versées au titre de l'appui aux programmes, et des ressources du budget ordinaire de l'ONU. Les fonds à des fins spéciales sont des contributions volontaires réservées, qui financent la coopération technique et d'autres activités de fond que l'UNODC mène au siège (Vienne) et sur le terrain. Les montants prélevés au titre de l'appui aux programmes concernent les coûts recouverts en retenant une commission sur les activités financées par des contributions à des fins spéciales. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/286, ces ressources financent les fonctions d'administration centrale et de gestion des programmes du siège et celles de gestion des projets des bureaux extérieurs. À cet égard, pendant l'exercice 2010-2011, comme ce fut le cas pendant l'exercice 2008-2009, environ les deux tiers des montants prélevés au titre de l'appui aux programmes seront affectés aux opérations (à la Division des opérations et aux bureaux extérieurs de l'UNODC), et un tiers à la Division de la gestion.

15. Les ressources du budget ordinaire proviennent du budget-programme biennal de l'ONU. Celles indiquées dans le présent budget consolidé de l'UNODC sont soumises à l'Assemblée générale aux chapitres 1, 16, 22 et 28F du projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011 (A/64/6) et financent:

a) Les organes directeurs, la direction exécutive et l'administration de l'UNODC, les dépenses des programmes et les dépenses d'appui aux programmes à Vienne et au Siège de l'ONU;

b) Les autres activités de l'Organisation des Nations Unies qui, à Vienne, sont utiles à l'UNODC, notamment celles de l'Office des Nations Unies à Vienne, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de la sûreté et de la sécurité et du BSCI.

16. Le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2008-2009 est le premier à avoir été établi après l'adoption de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale. À la section XI de cette résolution, l'Assemblée générale autorisait la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à approuver le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Vu l'intégration et la rationalisation des programmes de lutte contre la drogue et le crime, y compris de leur direction, de leur gestion et de l'appui qui leur est apporté, l'application de la résolution 61/252 nécessitait d'harmoniser les catégories de ressources entre les fonds des programmes de lutte contre la drogue et le crime et de définir et d'appliquer, pour que tous deux assument une part équitable et proportionnée des dépenses communes, des critères lisibles de participation à ces dépenses.

17. Une formule de répartition très simple a été mise au point dans le budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009. Elle consiste à appliquer au coût des services communs le pourcentage du montant total des dépenses à des fins spéciales de l'UNODC qui est imputable aux fonds des programmes contre la drogue et le crime respectivement, afin de déterminer la part devant être financée par les ressources à des fins générales de chacun de ces fonds. Pendant l'exercice 2006-2007, le fonds du programme contre la drogue a financé 75 % des activités à des fins spéciales menées par l'UNODC, les 25 % restants ayant été financés par le

fonds du programme contre le crime. Ce pourcentage a servi à déterminer les financements à des fins générales que les deux fonds devaient assumer en 2008-2009, étant entendu qu'il serait réexaminé pendant l'exercice et, au besoin, révisé. Comme le budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 de l'UNODC était le premier budget présenté à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale depuis l'adoption de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale, on espérait que les États Membres et les autres donateurs assumeraient leur part de responsabilité et financeraient ce budget en apportant le complément nécessaire sous forme de contributions à des fins générales au fonds du programme contre le crime. Dans son rapport sur le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2008-2009, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a noté que ce fonds était tributaire d'un seul donateur pour presque 50 % de ses recettes à des fins générales et qu'un financement supplémentaire était requis pour le maintenir à un niveau approprié. À cet égard, le Comité consultatif a recommandé que le Directeur exécutif continue ses appels de fonds pour accroître encore le nombre de donateurs et maintenir le niveau des ressources du fonds du programme contre le crime. Malgré les efforts notables faits dans ce sens, les recettes à des fins générales n'ont pas augmenté autant que nécessaire (voir chapitre VII ci-dessous, section B).

18. Dans le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 – le tout premier rapport sur l'exécution des fonds des programmes contre la drogue et le crime – il apparaissait que le programme contre le crime n'était pas en mesure d'assumer sa part des dépenses au titre des fonds à des fins générales de l'UNODC (E/CN.7/2009/11–E/CN.15/2009/11). Il était proposé ce qui suit: à compter de 2010, a) les fonds à des fins générales affectés aux programmes contre la drogue et le crime seraient présentés sous une rubrique unique; b) les dossiers de projets des deux fonds financés par des ressources à des fins générales continueraient d'être présentés séparément dans la mesure où la plupart des contributions étaient spécifiquement affectées au titre de l'un ou de l'autre; et c) la consolidation des comptes des fonds à des fins générales s'accompagnerait de la fusion des comptes des deux fonds pour les dépenses au titre de l'appui aux programmes. Cette rationalisation se justifiait du fait qu'elle simplifiait la structure budgétaire de l'UNODC et était donc conforme à une recommandation faite par le Comité des commissaires aux comptes⁴. En outre, elle permettait d'harmoniser le budget consolidé de l'UNODC avec le chapitre unique consacré aux drogues et au crime dans le budget ordinaire (A/64/6 (Sect. 16)). Elle permettait aussi de ne plus avoir à répartir les coûts entre les deux fonds à l'aide de formules qui avaient pour résultat soit de conduire le fonds du programme contre le crime à la faillite, soit d'attribuer au fonds du programme contre la drogue une part disproportionnée des dépenses communes. Cela étant, l'UNODC continuera de tenir des comptes séparés pour les fonds du programme contre la drogue et du programme contre le crime. Au cours de l'exercice 2010-2011, les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux fonds en fonction des recettes à des fins générales que chacun procure.

19. Dans son rapport consacré aux questions et difficultés financières rencontrées par l'UNODC pour s'acquitter de ses mandats et à une première évaluation des moyens d'améliorer la situation financière, le Directeur exécutif a présenté un

⁴ Ibid., *Supplément n° 51* (A/63/5/Add.9).

certain nombre de propositions pour faire face à ces difficultés (E/CN.7/2008/11-E/CN.15/2008/15). Un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'examiner comment améliorer la gouvernance et la situation financière de l'UNODC a été créé en 2008 conformément à la décision 51/1 de la Commission des stupéfiants et à la décision 17/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. La Commission des stupéfiants, dans sa résolution 52/13, et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans sa résolution 18/3, ont pris note avec préoccupation des difficultés financières exposées dans le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009, en particulier du manque de fonds à des fins générales, et adopté les recommandations du groupe de travail, selon lesquelles, entre autres, les États Membres devraient être encouragés à allouer une part de leurs contributions aux fonds à des fins générales, afin de maintenir un équilibre durable entre ces fonds et les fonds à des fins spéciales et de rendre plus souple le système de financement qui reposait essentiellement sur les contributions réservées. Malgré ces recommandations, la baisse des recettes à des fins générales, sans doute accélérée par la crise financière mondiale, s'est poursuivie en 2009.

Ressources prévues

20. Le tableau 1 ci-après récapitule les ressources prévues pour l'exercice biennal 2010-2011 et les dépenses révisées pour l'exercice biennal 2008-2009. Les dépenses totales à des fins générales pour les fonds des programmes contre la drogue et le crime diminueront de 8,4 millions de dollars (soit 27,8 %), passant de 30,1 millions de dollars en 2008-2009 à 21,8 millions de dollars en 2010-2011. Cette diminution fait suite à une forte baisse des recettes à des fins générales en 2009 qui, à son tour, a nécessité la mise en œuvre d'une série de mesures d'économie. Elle a été aggravée par la crise financière mondiale. Parmi les mesures d'économie mises en œuvre en 2009, il convient de mentionner la suppression de 29 postes financés par des fonds à des fins générales et des réductions majeures des dépenses hors personnel. Le 19 mars et le 20 avril 2009, à l'occasion des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le Directeur exécutif a organisé à l'intention des États Membres des séances d'information approfondies sur la situation financière de l'UNODC et sur les mesures concrètes qui étaient prises pour réduire les coûts (voir E/CN.15/2009/22). Les incidences budgétaires et programmatiques de la baisse des ressources à des fins générales sont décrites aux chapitres IV, V et VI ci-après et l'effet de la baisse des recettes et des dépenses à des fins générales sur la situation financière des fonds des programmes contre la drogue et le crime est examiné au chapitre VII.

Tableau 1
Ressources prévues en 2008-2009 et 2010-2011

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes ^a	
	2008-2009 (montant révisé)	2010-2011	2008-2009 (montant révisé)	2010-2011
A. Fonds à des fins générales				
Postes	25 977,4	19 620,9	93	65
Autres objets de dépense	4 151,6	2 138,1	-	-
Total partiel	30 129,0	21 759,0	93	65
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	20 174,9	20 418,0	163	156
Autres objets de dépense	7 172,5	7 355,8	-	-
Total partiel	27 347,4	27 773,8	163	156
C. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	268 793,9	234 207,4	-	-
Fonds du programme contre le crime	137 866,4	140 565,7	-	-
Agents d'exécution externes	1 346,8	1 346,8	-	-
Total partiel	408 007,1	376 119,9	-	-
D. Budget ordinaire^b				
Postes	51 315,0	52 311,7	211	213
Autres objets de dépense	29 936,9	29 993,4	-	-
Total partiel	81 251,9	82 305,1	211	213
Total	546 735,4	507 957,8	467	434

^a Les postes financés par des fonds à des fins spéciales ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Beaucoup d'entre eux ont un caractère temporaire. Ces postes, dont le nombre varie fréquemment, ne sont pas tous administrés par l'UNODC.

^b Inclut les ressources du budget ordinaire inscrites aux chapitres 1, 16, 22 et 28F du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

21. Le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011 vise à établir le niveau des dépenses à des fins générales en fonction des recettes à des fins générales de 2009. À cet égard, les mesures d'économie prises en 2009 seront maintenues et reconduites pendant l'exercice biennal 2010-2011. Ces mesures comprennent la suppression de postes et des réductions dans les voyages, les services de consultants, les formations, les dépenses de fonctionnement et les services contractuels. Elles ont en outre entraîné une importante réorientation du réseau des bureaux extérieurs, un accroissement de la participation aux coûts communs avec des projets à des fins spéciales et la rationalisation du travail dans certaines unités administratives. À cet égard, le budget présenté ici est marqué par l'austérité, l'objectif étant de préserver la viabilité des fonds des programmes contre la drogue et le crime. Il ne traduit pas une expansion des efforts déployés par l'UNODC – partant par l'ONU – pour assurer le contrôle des drogues, prévenir le crime et lutter contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Les mesures d'économie présentées seront inversées sous réserve que les recettes à des fins générales en 2010-2011 retrouvent le niveau atteint en 2008, ou que des contributions à des fins spéciales soient obtenues.

22. Les dépenses totales à des fins spéciales des fonds des programmes contre la drogue et le crime ont augmenté, passant de 215,8 millions de dollars en 2006-2007 à 408,0 millions de dollars en 2008-2009 mais, selon les prévisions, elles devraient diminuer de 31,9 millions de dollars (soit 7,8 %) pour s'établir à 376,1 millions de dollars en 2010-2011. L'annexe I décrit cette baisse ventilée par région géographique et par domaine d'activité. Pour le fonds du programme contre la drogue, les dépenses d'exécution des projets devraient diminuer de 34,6 millions de dollars (soit 12,9 %), passant de 268,8 millions de dollars en 2008-2009 à 234,2 millions de dollars en 2010-2011. Cela fait suite à des augmentations liées à l'exécution des projets de 19 % en 2006-2007 et de 79,5 % en 2008-2009. S'agissant du fonds du programme contre le crime, les dépenses d'exécution des projets devraient augmenter de 2,7 millions de dollars (soit 2 %), passant de 137,9 millions de dollars en 2008-2009 à 140,6 millions de dollars en 2010-2011. Cela s'inscrit dans le prolongement des hausses liées à l'exécution des projets de 122 % et de 110,7 % enregistrées respectivement en 2006-2007 et 2008-2009.

23. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes devraient augmenter de 426 400 dollars (soit 1,6 %), passant de 27,3 millions de dollars en 2008-2009 à 27,8 millions de dollars en 2010-2011. Cette hausse traduit principalement l'actualisation du coût des postes par rapport au barème des coûts salariaux standard de 2010-2011 (utilisé pour la première version du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies), compensée en partie par une réduction nette du personnel de soutien due principalement à la suppression, dans les opérations sur le terrain, de postes internationaux financés par des fonds à des fins générales. Des informations détaillées à cet égard sont présentées aux chapitres IV, V et VI ci-après et l'effet de l'augmentation des coûts sur la situation financière des fonds des programmes contre la drogue et le crime est décrit au chapitre VII.

24. Pour les ressources ordinaires allouées à l'UNODC, il n'est pas établi de distinction entre le programme contre la drogue et le programme contre le crime (voir chap. 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) (A/64/6 (sect. 16))). Ces ressources devraient augmenter de 1 141 000 dollars (soit 3 %) après actualisation des coûts et passer de 37 575 900 dollars en 2008-2009 à 38 716 900 dollars en 2010-2011. Les ressources totales demandées au titre du budget ordinaire relevant du chapitre 28F du projet de budget-programme de l'ONU (Administration (Vienne)) devraient augmenter de 106 200 dollars (soit 0,3 %) après actualisation des coûts et passer de 39 419 600 dollars en 2008-2009 à 39 525 800 dollars en 2010-2011 (voir A/64/6 (sect. 28F)). Les ressources ordinaires demandées au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) devraient diminuer de 184 900 dollars (soit 7 %) après actualisation des coûts et passer de 2 657 100 dollars en 2008-2009 à 2 472 200 dollars en 2010-2011 (voir A/64/6 (sect. 1)). Les ressources ordinaires demandées au chapitre 22 (Programme ordinaire de coopération technique) devraient diminuer de 9 100 dollars (soit 0,6 %) après actualisation des coûts et passer de 1 599 300 dollars en 2008-2009 à 1 590 200 dollars en 2010-2011 (voir A/64/6 (sect. 22)).

III. Organes directeurs

25. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est le principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. La Commission des stupéfiants est le principal organe directeur de l'Organisation dans le domaine du contrôle international des drogues. L'Organe international de contrôle des stupéfiants est un organe conventionnel indépendant chargé de veiller à ce que les gouvernements respectent les dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et de leur apporter son concours à cette fin. La Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a été instituée pour améliorer la capacité des États Membres à combattre la criminalité transnationale organisée et pour promouvoir et examiner l'application de la Convention et de ses protocoles. La Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a été instituée pour améliorer la capacité des États Membres à atteindre les objectifs énoncés dans la Convention et renforcer leur coopération à cet effet ainsi que pour promouvoir et examiner l'application de la Convention. Les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ont lieu tous les cinq ans et permettent des échanges de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts en matière de prévention du crime et de justice pénale.

26. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'UNODC assurera le service de ces principaux organes, dont le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui doit se tenir à Salvador (Brésil) en avril 2010. L'augmentation indiquée au tableau 2 concerne un crédit ponctuel pour les travaux et réunions préparatoires au Congrès.

Tableau 2

Ressources prévues: organes directeurs

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	1 513,9	2 049,7	-	-
Total	1 513,9	2 049,7	-	-

27. Les ressources nécessaires pour assurer le service des organes directeurs susmentionnés sont prélevées sur le budget ordinaire au titre du chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Les contributions volontaires correspondantes affectées à des fins spéciales sont inscrites au titre du thème 1, État de droit, pour les projets ayant trait aux activités du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

IV. Direction exécutive et administration

28. Le Directeur exécutif est chargé de coordonner et diriger toutes les activités de l'ONU en matière de contrôle des drogues et de prévention du crime, de façon à assurer la cohérence des mesures prises dans le cadre du programme, leur coordination et leur complémentarité à l'échelle du système, en évitant les doubles emplois. Il participe, à ce titre, aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Il s'acquitte au nom du Secrétaire général des responsabilités que lui imposent les traités internationaux et les résolutions des organes des Nations Unies concernant le contrôle des drogues ou la prévention du crime sur le plan international. Ces responsabilités s'ajoutent à celles qui lui incombent en sa qualité de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Bureau du Directeur exécutif est intégré à celui du Directeur général de l'Office et financé par des ressources prélevées sur le budget ordinaire au titre du chapitre 1.C (Politique, direction et coordination d'ensemble).

29. Les attributions essentielles du Bureau du Directeur exécutif sont les suivantes: a) aider le Directeur exécutif à assurer la direction exécutive et l'administration d'ensemble de l'UNODC; b) faciliter la coopération interne aux fins de l'exécution des plans de travail et des tâches administratives; et c) faire appliquer les décisions en temps voulu et coordonner les contributions de toutes les unités administratives aux activités de l'Office. En 2009, du fait de la diminution des fonds à des fins générales, le Groupe de l'évaluation indépendante, qui faisait partie du Bureau du Directeur exécutif, a été fusionné avec le Groupe de la planification stratégique de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques pour donner naissance à la Section de la planification, du suivi et de l'évaluation au sein de cette même division (sous-programme 2).

Tableau 3

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation: Assurer la pleine application des directives des organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'ONU en ce qui concerne la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Gestion efficace du programme de travail	a) Fourniture des produits et des services dans les délais prévus <i>Mesure des résultats (pourcentage du programme de travail de l'Office exécuté dans les délais prévus):</i> 2006-2007: 100 % 2008-2009 (estimation): 98 % 2010-2011 (objectif): 98 %
b) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits	b) Réduction du nombre moyen de jours pendant lesquels un poste d'administrateur demeure vacant <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 134 jours 2008-2009 (estimation): 129 jours 2010-2011 (objectif): 120 jours

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
c) Amélioration de la représentation géographique et de la parité des sexes au sein du personnel	c) i) Augmentation du pourcentage de candidats recrutés venant d'États Membres non représentés ou sous-représentés à des postes soumis à la répartition géographique <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 5 % 2008-2009 (estimation): 6 % 2010-2011 (objectif): 20 % ii) Réalisation ou maintien de la parité des sexes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur <i>Mesure des résultats:</i> a. Pourcentage de femmes engagées pour un an ou plus à des postes d'administrateur, de directeur ou d'expert (L1-L7) <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 45 % 2008-2009 (estimation): 50 % 2010-2011 (objectif): 50 % b. Augmentation de la représentation des femmes nommées pour un an ou plus à des postes d'administrateur, de directeur ou d'expert (L1-L7) si celle-ci est inférieure à 50 % (en pourcentage par rapport au taux de base) <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 0 % 2008-2009 (estimation): 2 % 2010-2011 (objectif): 2 %
d) Recensement des questions nouvelles à porter à l'attention des États Membres	d) Stabilisation du nombre d'interventions des États Membres concernant des questions portées à leur attention <i>Mesure des résultats (nombre de réunions au cours desquelles des questions ont été portées à l'attention des États Membres):</i> 2006-2007: 25 2008-2009 (estimation): 25 2010-2011 (objectif): 25
e) Meilleure connaissance par le public des questions liées aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que des instruments juridiques, règles et normes de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale	e) Questions présentées de manière efficace à l'extérieur de l'ONU, à en juger par le nombre d'articles de presse publiés sur les travaux de l'UNODC <i>Mesure des résultats (articles de presse publiés sur les travaux de l'UNODC):</i> 2006-2007: chiffre non connu 2008-2009 (estimation): 6 000 2008-2009 (estimation): 6 500

Facteurs externes

30. L'Office devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) il n'y a pas de retard dans le recrutement du personnel; b) les partenaires fournissent les produits dans les délais prévus; et c) des fonds extrabudgétaires sont disponibles en quantité suffisante pour mener le programme de coopération technique.

31. Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants:

- a) Gestion efficace de l'UNODC;
- b) Exécution des mandats de l'UNODC;
- c) Apports et contributions techniques, notamment conseils et analyses d'ordre politique à l'intention du Secrétaire général, concernant le contrôle des drogues, la prévention du crime, la lutte contre la corruption et la prévention du terrorisme, sous la forme de dossiers d'information, de déclarations et d'éléments de discussion;
- d) Sensibilisation des États Membres et de la société civile aux questions de contrôle des drogues, de prévention du crime, de lutte contre la corruption et de prévention du terrorisme, au moyen d'exposés, de conférences, de diffusion d'informations et de mobilisation de l'opinion publique, et représentation du Secrétaire général à des manifestations et réunions internationales, le cas échéant;
- e) Contrôle régulier des divisions de l'Office, visant à assurer qu'elles établissent et soumettent la documentation aux organes directeurs dans les délais prescrits;
- f) Appui aux efforts multilatéraux dans les domaines du contrôle des drogues, de la prévention du crime, de la lutte contre la corruption et de la prévention du terrorisme, et coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile, notamment au niveau régional;
- g) Préparation, organisation et appui fonctionnel des réunions et/ou activités des organes directeurs compétents tels que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; préparation, organisation et appui fonctionnel de réunions telles que la Conférence des parties à la Convention contre la criminalité organisée, la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption et les Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Tableau 4

Ressources prévues: direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011
A. Fonds à des fins générales				
Postes	2 282,5	976,8	8	3
Autres objets de dépense	579,3	220,5	-	-
Total partiel	2 861,8	1 197,3	8	3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011
B. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	606,0	-	-	-
Fonds du programme contre le crime	-	-	-	-
Total partiel	606,0	-	-	-
C. Budget ordinaire				
Postes	2 977,3	2 854,1	11	10
Autres objets de dépense	427,1	305,2	-	-
Total partiel	3 404,4	3 159,3	11	10
Total	6 872,2	4 356,6	19	13

32. Le montant de 1 197 300 dollars au titre du fonds à des fins générales doit permettre de financer trois postes au sein du Bureau du Directeur exécutif (un P5, un P4 et un P2) et des dépenses hors postes, à savoir les dépenses afférentes au personnel temporaire, les frais de voyage et de représentation du personnel et les frais généraux de fonctionnement. La diminution nette de 1 664 500 dollars par rapport à 2008-2009 correspond:

a) Au transfert de trois postes (un P5, un P3 et un GS (autres classes)) du Bureau du Directeur exécutif à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques à la suite du processus de rationalisation et de compression des effectifs puis de la fusion du Groupe de l'évaluation indépendante et du Groupe de la planification stratégique, et de la création de la Section de la planification, du suivi et de l'évaluation au sein de la Division (857 700 dollars); et à la réaffectation des ressources autres que celles affectées à des postes concernant le Groupe de l'évaluation indépendante, du Bureau du Directeur exécutif à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques (180 700 dollars);

b) À une réduction des dépenses au titre du fonds à des fins générales de 612 600 dollars résultant des mesures d'économie prises en 2009 comportant la suppression de deux postes au Bureau du Directeur exécutif (un P3 et un agent de services généraux (autres classes)) (diminution de 455 400 dollars) et à une réduction des objets de dépense autres que les postes, notamment au titre du personnel temporaire et des frais de voyage et de représentation (diminution de 157 200 dollars au total);

c) À une augmentation des coûts salariaux standard de 7 400 dollars, compensée par une réduction supplémentaire de 20 900 dollars au titre des services d'appui partagés à la suite de la diminution des ressources à des fins générales par rapport au montant total des contributions volontaires et d'une diminution correspondante de la part des services d'appui partagés comme la communication, les travaux contractuels d'imprimerie, la photocopie et les fournitures et le matériel pris en charge par les fonds à des fins générales.

33. Les mesures d'économie au titre des fonds à des fins générales qui ont pris effet en 2009 et qui ont été reconduites en 2010-2011, en particulier la suppression d'un poste P3 (fonctionnaire de l'information) et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) (assistant spécial) au Bureau du Directeur exécutif, se

solderont par une prolongation du délai de réponse aux demandes de renseignement du public et par une action moins anticipative en matière de relations publiques. Cela nuira aux efforts que fait l'UNODC pour renforcer sa visibilité à l'appui du programme. Du fait de la réduction des fonds consacrés aux voyages, le Directeur exécutif sera moins à même de répondre à l'évolution des situations qui appellent son attention. La présence de représentants de l'UNODC à des réunions sera également réduite.

Tableau 5

Mesures d'économie au titre des fonds à des fins générales en 2009 et en 2010-2011

	<i>Économies</i> (en milliers de dollars É.-U.)		<i>Postes supprimés</i>
	<i>2009 (réalisées)</i>	<i>2010-2011 (prévues)</i>	
Fonds à des fins générales			
Postes	(91,2)	455,4	2
Autres objets de dépense	177,5	157,2	
Total	86,3	612,6	2

34. Les ressources ordinaires requises pour le Bureau du Directeur exécutif sont présentées au chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le montant de 687 100 dollars après actualisation des coûts doit permettre de financer le poste du Directeur exécutif (SGA) (541 700 dollars) et les ressources non affectées à des postes (145 400 dollars) permettront au Bureau de s'acquitter de ses fonctions. Les ressources prévues au budget ordinaire pour le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne sont prises en compte à la section C du chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le montant de 2 472 200 dollars après actualisation des coûts doit permettre de financer neuf postes (deux P5, un P4, un P3, un GS (1^{re} classe) et quatre GS (autres classes)) pour un montant total de 2 312 400 dollars, et des objets de dépenses autres que les postes (soit 159 8000 dollars), dont les dépenses afférentes au personnel temporaire, les frais de voyage du personnel et d'autres dépenses de fonctionnement. On notera que le Bureau du Directeur général est intégré à celui du Directeur exécutif, qu'il finance à ce titre, et que le Directeur général est en outre chargé de représenter le Secrétaire général à Vienne, d'assurer la direction exécutive et la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne, y compris du Bureau des affaires spatiales et du Service d'information des Nations Unies à Vienne, et d'assurer la liaison avec le gouvernement hôte, les missions permanentes et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sises à Vienne.

V. Programme de travail

Sous-programme 1. État de droit

35. Le sous-programme 1 du programme de travail correspond au thème 1 de la stratégie de l'UNODC pour la période 2008-2011 et au sous-programme 1 (état de

droit) du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2010-2011. La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à la Division des traités.

Tableau 6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Promouvoir des réponses efficaces aux problèmes de la criminalité, de la drogue et du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations en facilitant l'élaboration des politiques et l'application des instruments juridiques internationaux pertinents et promouvoir l'efficacité, l'équité et l'humanité des systèmes de justice pénale grâce à l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Amélioration des capacités nationales aux fins de la ratification des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention contre la criminalité organisée et des protocoles s'y rapportant, de la Convention contre la corruption et des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et aux fins de l'adoption d'une législation nationale conforme à ces instruments	a) i) Augmentation du nombre d'États Membres ayant ratifié la Convention contre la criminalité organisée et les protocoles s'y rapportant en mettant à profit l'assistance offerte par l'UNODC <i>Mesure des résultats (nombre d'États Membres supplémentaires):</i> 2006-2007: 40 2008-2009 (estimation): 40 2010-2011 (objectif): 40 ii) Augmentation du nombre d'États Membres ayant ratifié la Convention contre la corruption en mettant à profit l'assistance offerte par l'UNODC <i>Mesure des résultats (nombre d'États Membres):</i> 2006-2007: 40 2008-2009 (estimation): 136 2010-2011 (objectif): 150 iii) Accroissement du nombre total de ratifications de conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations (depuis 2003) effectuées par des États ayant reçu de l'UNODC une assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme <i>Mesure des résultats (nombre total de ratifications):</i> 2006-2007: 395 2008-2009 (estimation): 490 2010-2011 (objectif): 510 iv) Augmentation du nombre d'États Membres ayant transposé dans leur droit interne les dispositions des instruments juridiques relatifs aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations en mettant à profit l'assistance offerte par l'UNODC

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
	a. Nombre de nouveaux textes nationaux adoptés transposant les instruments juridiques relatifs aux drogues <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 100 2008-2009 (estimation): 80 2010-2011 (objectif): 40
	b. Nombre de nouveaux textes nationaux transposant les instruments relatifs à la criminalité transnationale organisée <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 10 2008-2009 (estimation): 15 2010-2011 (objectif): 40
	c. Nombre de nouveaux textes nationaux adoptés transposant les instruments relatifs à la lutte contre la corruption <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 10 2008-2009 (estimation): 15 2010-2011 (objectif): 20
	d. Nombre de nouveaux textes nationaux adoptés transposant les instruments relatifs à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 18 2008-2009 (estimation): 25 2010-2011 (objectif): 30
b) Amélioration des capacités des systèmes nationaux de justice pénale aux fins de l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention contre la criminalité organisée et des protocoles s'y rapportant, de la Convention contre la corruption et des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et notamment des dispositions concernant la coopération internationale en matière pénale	b) i) Augmentation du nombre d'institutions de la justice pénale ayant bénéficié de conseils juridiques et d'autres formes d'appui technique pour l'application des conventions relatives aux drogues et à la criminalité <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 10 2008-2009 (estimation): 15 2010-2011 (objectif): 15 ii) Augmentation du nombre de professionnels de la justice pénale ayant reçu une formation ou des instructions de l'UNODC sur l'application des

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention contre la criminalité organisée et des protocoles s'y rapportant, de la Convention contre la corruption et des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et notamment des dispositions concernant la coopération internationale en matière pénale

Mesure des résultats:

2006-2007: 2 800

2008-2009 (estimation): 3 000

2010-2011 (objectif): 3 500

iii) Augmentation du nombre d'États Membres où l'UNODC a dispensé une formation sur la coopération internationale en matière pénale, y compris en ce qui concerne le recouvrement d'avoirs

Mesure des résultats:

2006-2007: 10

2008-2009 (estimation): 10

2010-2011 (objectif): 50

iv) Augmentation du nombre d'États Membres dans lesquels les professionnels de la justice pénale ont reçu une formation ou des instructions spéciales sur la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité, le trafic de drogues, la corruption et la traite des êtres humains

Mesure des résultats:

2006-2007: 80

2008-2009 (estimation): 82

2010-2011 (objectif): 85

v) Augmentation du nombre d'outils juridiques et de bonnes pratiques de l'UNODC utilisés par les États Membres pour appliquer les conventions relatives à la criminalité

Mesure des résultats:

2006-2007: 3

2008-2009 (estimation): 5

2010-2011 (objectif): 7

c) Renforcement de la capacité des États Membres, en particulier des États sortant d'un conflit ou en transition, d'adopter et de mettre en place des systèmes nationaux de justice pénale accessibles et responsables, conformément aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

c) Augmentation du nombre d'États, en particulier d'États sortant d'un conflit ou en transition, bénéficiant de conseils juridiques pour la mise en place de systèmes de justice pénale

Mesure des résultats:

2006-2007: 8

2008-2009 (estimation): 10

2010-2011 (objectif): 15

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
d) Amélioration de la qualité des services d'aide à la prise de décisions et à la définition d'orientations fournis à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée et à la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption, et des services assurés pour donner suite aux travaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	d) i) Augmentation du nombre de membres des bureaux élargis de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée et de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption se déclarant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat a. Commission des stupéfiants <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 9 membres sur 12 2008-2009 (estimation): 9 membres sur 12 2010-2011 (objectif): 10 membres sur 12 b. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 9 membres sur 12 2008-2009 (estimation): 9 membres sur 12 2010-2011 (objectif): 10 membres sur 12 c. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 10 membres sur 17 2008-2009 (estimation): 12 membres sur 17 2010-2011 (objectif): 14 membres sur 17 d. Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 7 membres sur 12 2008-2009 (estimation): 8 membres sur 12 2010-2011 (objectif): 9 membres sur 12 ii) Augmentation du nombre de membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants se déclarant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services fonctionnels fournis à l'Organe par le Secrétariat <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 9 membres sur 13 2008-2009 (estimation): 9 membres sur 13 2010-2011 (objectif): 11 membres sur 13

Facteurs externes

36. Le sous-programme devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies:

- a) Les États Membres sont prêts à adhérer aux traités et conventions des Nations Unies (les traités relatifs au contrôle des drogues, la Convention contre la criminalité organisée et ses protocoles, la Convention contre la corruption et les 12 conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme) et à réformer leur système de justice pénale;
- b) Les États Membres sont en mesure de respecter les dispositions des traités et conventions concernant les drogues, la criminalité, la corruption et la prévention du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, d'appliquer les règles et normes des Nations Unies et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière d'établissement de rapports, notamment de communiquer les données qu'ils sont tenus de fournir conformément aux instruments applicables;
- c) Les États Membres sont disposés à renforcer leur coopération dans le domaine judiciaire, en particulier pour les questions d'extradition ou d'entraide judiciaire, y compris pour les procédures liées au blanchiment d'argent et aux confiscations;
- d) Les gouvernements sont disposés à collaborer entre eux;
- e) Le montant des fonds extrabudgétaires n'est pas trop en deçà de celui prévu et les services des spécialistes nécessaires à l'apport d'une assistance sont obtenus en temps voulu.

Produits

37. Les produits de l'exercice biennal seront les suivants:

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Assemblée générale:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de la Troisième Commission (12); séances de la Deuxième Commission, consacrées aux questions relatives à la corruption (2); et séances de la Sixième Commission, consacrées aux questions relatives au terrorisme (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants: contribution au rapport annuel sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (2); contribution au rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (1); rapports sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (2); rapport annuel sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et sur leur restitution aux pays d'origine (2); rapport annuel sur les activités de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2); rapports sur les travaux de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption (2); rapports sur des questions précises relatives à l'assistance technique dans la lutte contre le terrorisme (2); rapport sur l'intensification de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de prévenir et de combattre le terrorisme (1); rapport annuel sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses capacités de

coopération technique (2) rapport annuel sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée (2); et rapport du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (2);

ii) Conseil économique et social:

a. Services fonctionnels pour les réunions: séances du Conseil (12);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel de la Commission des stupéfiants (2); rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2); et rapport annuel sur les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (2);

iii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de la Commission (32); séances parallèles du Comité plénier (24); réunions intersessions du Bureau de la Commission (12); réunions intersessions de la Commission à l'intention des missions permanentes (10); séances plénières à la reprise de la session de la Commission (4); et réunions du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC (4);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports sur les instruments de collecte d'informations sur certaines des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (2); rapport annuel sur les activités des instituts membres du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (2); rapport annuel sur l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (2); rapport annuel sur l'intensification de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de prévenir et de combattre le terrorisme (2); rapport du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC (2); rapport du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (1) et rapport sur le suivi de la déclaration adoptée par le douzième Congrès (1);

iv) Commission des stupéfiants:

a. Services fonctionnels pour les réunions: séances du Comité plénier (16); séances plénières (32); séances plénières et séances des groupes de travail des organes subsidiaires de la Commission (90); séances plénières à la reprise de la session de la Commission (4); réunions intersessions du Bureau de la Commission (12); réunions intersessions de la Commission à l'intention des missions permanentes (10); et réunions du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC (4);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités de l'UNODC (2); rapport annuel sur les réunions des cinq organes subsidiaires de la Commission (2); rapport annuel sur les modifications du champ d'application du contrôle des substances (2); et

rapport du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC (2);

v) Organe international de contrôle des stupéfiants:

a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de son Comité permanent des évaluations (120);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports et documentation concernant le fonctionnement du contrôle international exercé sur l'approvisionnement licite en stupéfiants et substances psychotropes, y compris le régime des évaluations pour les stupéfiants et le système d'évaluation des besoins (8); rapports sur la surveillance des précurseurs (4), sur les faits nouveaux intervenus entre les sessions (4) et sur les missions et les études spéciales de l'Organe (20); rapports techniques sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs et suppléments, notamment sur l'évaluation des besoins en stupéfiants, et tous autres rapports que l'Organe pourrait juger utile de publier (6); rapports sur les articles 14, 19 et 22 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961⁵, de la Convention de 1971⁶ sur les substances psychotropes et de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988⁷ (4); rapports d'évaluation sur le respect de l'ensemble des traités par les Gouvernements (4); rapports d'évaluation des mesures de suivi prises par les gouvernements après les missions de l'Organe (4); et rapports et alertes sur les activités menées dans le cadre des Projets "Cohesion" et "Prism" (8);

vi) Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée:

a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de la Conférence des Parties (16 séances plénières et 4 séances parallèles, y compris les séances du Groupe de travail sur la coopération internationale et du Groupe de travail sur l'assistance technique) (20); séances du Groupe de travail sur la traite des personnes (12); et séances du groupe intergouvernemental d'experts sur les mécanismes d'examen à envisager pour l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant (5);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les travaux de la cinquième session de la Conférence des Parties (1); documents d'information destinés à la cinquième session (25); rapports à la Conférence des Parties sur différentes questions relatives à l'application de la Convention contre la criminalité organisée et de ses trois protocoles (4); rapport sur les travaux du Groupe de travail sur la traite des personnes (1); rapport sur les travaux du Groupe de travail sur la coopération internationale (1); rapport sur les travaux du groupe de travail sur l'assistance technique (1); rapport sur les travaux de la réunion d'experts sur les mécanismes d'examen à envisager pour l'application de la Convention et des protocoles s'y rapportant (1); rapport sur

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 520, n° 7515.

⁶ Ibid., vol. 1019, n° 14956.

⁷ Ibid., vol. 1582, n° 27627.

les travaux du Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants (1); et documents d'information destinés aux groupes de travail (24);

vii) Conférence des États parties à la Convention contre la corruption:

a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de la Conférence des États parties (16); séances du Groupe de travail chargé d'examiner l'application de la Convention (40); séances du Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs (20); et séances du Groupe de travail sur l'assistance technique (20);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les travaux de la quatrième session de la Conférence des États parties (1) et documents d'information y relatifs (18); rapports des séances du groupe de travail chargé d'examiner l'application de la Convention (4) et documents d'information y relatifs (36); et rapports des séances du groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs (2) et documents d'information y relatifs (12); rapports des séances du Groupe de travail sur l'assistance technique (2) et documents d'information y relatifs (12);

viii) Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale:

a. Services fonctionnels pour les réunions: séances du Congrès (50);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: documents de travail sur les huit questions de fond inscrites à l'ordre du jour (8); documents de travail sur les thèmes des ateliers (5); projet de déclaration (1); rapport sur la situation de la prévention du crime et de la justice pénale dans le monde (1); exposés par des gouvernements (6); exposés par des organisations non gouvernementales (5); rapport sur l'application de la Déclaration de Bangkok (1); et rapport du Congrès (1).

ix) Autres services:

a. Services fonctionnels fournis à des organisations intergouvernementales et à diverses organisations régionales ou internationales chargées du contrôle des drogues, comme INTERPOL, le Conseil de l'Europe (Groupe Pompidou), l'Organisation des États américains (Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues) ou l'Office européen de police (6); ainsi qu'au Comité directeur du Projet "Cohesion" et du Projet "Prism", ces projets étant des programmes internationaux très importants de traçage des produits chimiques utilisés dans la fabrication de drogues illicites (10);

b. Groupes spéciaux d'experts: réunion d'un groupe d'experts chargé d'élaborer des dispositions législatives types pour l'application de la Convention contre la criminalité organisée (1); réunion d'un groupe d'experts sur les nouvelles questions juridiques liées au respect de l'état de droit et des garanties fondamentales dans l'action de la justice pénale contre le terrorisme (1); réunion d'un groupe d'experts chargé d'établir des pratiques optimales sur la réforme de la justice pénale conformément aux règles et normes pertinentes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (1); réunion d'un groupe d'experts chargé d'améliorer et de renforcer l'accès à la justice dans le système de justice pénale (1); réunion d'un groupe d'experts

chargé de préparer la réunion mondiale des autorités centrales en matière de coopération judiciaire internationale (1); réunions de groupes régionaux d'experts sur des questions techniques d'intérêt régional ayant trait à l'application de la Convention contre la criminalité organisée et de ses trois protocoles (3); ateliers sur les infractions liées à l'identité (3); ateliers sur des certains aspects du recouvrement d'avoirs (3); réunion d'un groupe d'experts chargé de conseiller l'Organe international de contrôle des stupéfiants lors de l'examen des questions se rapportant à l'application des articles 12, 13 et 22 de la Convention de 1988, pour ce qui a trait au contrôle des précurseurs (1); réunions d'un groupe d'experts chargé de conseiller l'Organe lors de l'examen des questions se rapportant à l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (2); réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner des instruments de collecte d'informations sur le contrôle des drogues (1); et réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé de formuler des propositions à présenter à la Commission des stupéfiants à sa cinquante-troisième session, sur les mécanismes de suivi des résultats de l'examen décennal des buts et objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Publications en séries: publications spéciales établies à la demande de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2); lois et règlements adoptés par les États parties aux conventions relatives au contrôle des drogues et à la criminalité pour donner effet à ces conventions (120); *Fabrication de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs* (1); *Stupéfiants: Évaluations des besoins du monde et statistiques* (2); mise à jour trimestrielle de l'évaluation des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux Tableaux II, III et IV (8); rapport de l'Organe sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 (2); supplément à la publication *Stupéfiants: Évaluations des besoins du monde et statistiques* et éditions préliminaires de l'évaluation des besoins du monde (10); rapports établis par l'Organe conformément à l'article 15 de la Convention de 1961 et à l'article 18 de la Convention de 1971 (2); répertoires des autorités nationales compétentes au titre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la criminalité (2); répertoires des fabricants de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs placés sous contrôle international (2); statistiques des substances psychotropes (évaluation des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites au Tableau II et des besoins en autorisations d'importation de substances inscrites aux Tableaux III et IV) (2); impression de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant (1); et impression en un seul volume des conventions internationales relatives au contrôle des drogues (Convention de 1961, Convention de 1971 et Convention de 1988) (1);

ii) Publications isolées: brochures sur les lignes directrices concernant la présentation de témoignages par liaison vidéo (1); loi type relative à la Convention contre la criminalité organisée (1); loi type sur les migrants (1); règlements et procédures types sur la coopération juridique internationale (1); brochures sur l'assistance pour la lutte contre le terrorisme (2) sur la lutte contre le trafic d'armes à feu (1) et sur les activités de la Section de la

criminalité organisée et de la justice pénale (1); publications sur certains aspects du recouvrement d'avoirs (3); analyses régionales sur certaines questions ayant trait à la législation antiterroriste et au renforcement des capacités des systèmes de justice pénale en matière d'application de cette législation (2); publication technique sur certains thèmes tels que l'aviation civile et le terrorisme et/ou la coopération internationale en matière pénale (1); et publication technique sur certains thèmes tels que le terrorisme nucléaire, le terrorisme maritime ou le financement du terrorisme (1);

iii) Communiqués et conférences de presse: liaison avec les centres d'information des Nations Unies; participation à des conférences de presse; réponses aux demandes des médias, et contributions aux discours et interventions de membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants lors de réunions internationales, notamment celles de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social; large diffusion des conclusions et des rapports de l'Organe auprès des décideurs et du grand public;

iv) Supports techniques:

a. Mise à jour annuelle de la liste des stupéfiants sous contrôle international ("liste jaune");

b. Mise à jour annuelle de la liste des substances psychotropes sous contrôle international ("liste verte");

c. Mise à jour annuelle de la liste des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international ("liste rouge");

d. Mise à jour annuelle des matériels de formation sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs précurseurs;

e. Mise à jour semestrielle du tableau indiquant les besoins des pays en autorisations d'importation de substances psychotropes inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971;

f. Mise à jour annuelle du formulaire D utilisé par les gouvernements pour communiquer les données requises en application de l'article 12 de la Convention de 1988 et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social;

g. Mise à jour annuelle des formulaires A, B et C utilisés par les gouvernements pour communiquer à l'Organe international de contrôle des stupéfiants les statistiques et les informations requises en application de la Convention de 1961;

h. Mise à jour annuelle des formulaires P, A/P et B/P utilisés par les gouvernements pour communiquer les données requises en application de la Convention de 1971 et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social;

i. Quatre mises à jour du dossier d'information portant sur le contrôle des précurseurs et des produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite des stupéfiants et des substances psychotropes;

- j. Mise à jour de deux listes limitées de produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues qui font l'objet d'une surveillance internationale spéciale;
- k. Constitution et gestion de bases de données sur les législations nationales concernant le contrôle des drogues et la criminalité;
- l. Enrichissement et mise à jour régulière de la base de données sur les lois antiterroristes par l'ajout de documents de base pertinents;
- m. Gestion et développement de deux bases de données globales sur les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et à leurs précurseurs;
- n. Création et gestion d'un site Web sécurisé où les autorités chargées de la coopération judiciaire prévue par les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la criminalité pourront consulter des renseignements sur leurs partenaires;
- o. Enrichissement des cours de formation en ligne sur les aspects juridiques de la lutte contre le terrorisme et spécialisation de ces cours dans plusieurs thèmes, tels que le terrorisme maritime, le terrorisme nucléaire, l'aviation civile et le terrorisme et le droit humanitaire; élaboration et gestion d'une base de données offrant une assistance en ligne en matière d'extradition et d'entraide judiciaire;
- v) Promotion d'instruments juridiques:
 - a. Envoi d'environ 35 notes verbales constituant des notifications au titre des traités relatifs au contrôle des drogues;
 - b. Prestation de services consultatifs, juridiques et autres, concernant la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international;
 - c. Formulation, à l'intention des gouvernements, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de la Commission des stupéfiants, de propositions de mesures supplémentaires ou de substitution aux fins du respect des traités;
 - d. Fourniture aux États d'informations et de conseils juridiques sur l'adhésion aux conventions et leur pleine application;
 - e. Promotion de la ratification et de l'application des instruments juridiques universels relatifs à la lutte contre le terrorisme;
 - f. Production et analyse de données permettant d'établir et de tenir à jour une liste de produits chimiques non inscrits aux tableaux, mais devant faire l'objet d'une surveillance internationale spéciale pour empêcher leur utilisation par des trafiquants;
 - g. Production et analyse de données sur la fabrication, le commerce et les modes d'utilisation licites des précurseurs, visant à faciliter la détection des transactions suspectes et à créer et gérer une base de données;
 - h. Production et analyse de données sur des indicateurs pertinents, visant à aider les gouvernements à mieux évaluer leurs besoins en stupéfiants;

i. Étude et analyse de données visant à révéler les nouvelles tendances de l'offre et de la demande licites de stupéfiants et de substances psychotropes, comme les stimulants de type amphétamine et à effectuer des analyses comparatives;

j. Étude sur les possibilités d'approvisionnement en stupéfiants et en substances psychotropes à des fins médicales;

vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions: coordination et participation aux réunions des organisations internationales, régionales et sous-régionales impliquées dans la lutte contre le terrorisme; coordination et liaison interinstitutions pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, y compris participation aux réunions de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et aux réunions avec les entités qui en sont membres; participation à la structure de gouvernance et aux réunions interinstitutions du Pacte mondial; participation à des réunions sur le renforcement de la coopération judiciaire avec le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation maritime internationale, Eurojust, le Réseau judiciaire européen, le Conseil de l'Europe et la Cour pénale internationale;

vii) Contribution à des produits communs: coordination et liaison interinstitutions par le biais d'une participation aux réunions de coordination des institutions spécialisées des Nations Unies et des instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale; partenariat avec des établissements universitaires afin de promouvoir la formation de juristes spécialistes des questions liées à la lutte contre le terrorisme pour renforcer les compétences en la matière;

c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: services consultatifs à la demande sur la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention du terrorisme en vue du renforcement des capacités des systèmes nationaux de justice pénale; services consultatifs aux États concernant l'adhésion à la Convention contre la corruption et son application; services consultatifs aux États concernant l'adhésion aux conventions relatives au contrôle des drogues, à la Convention contre la criminalité organisée et à ses trois Protocoles et l'application de ces instruments; services consultatifs aux États concernant la lutte contre la traite des êtres humains, la criminalité organisée et la corruption et ainsi que la réforme de la justice pénale, y compris de la justice pour mineurs et du système pénitentiaire; conseils et services juridiques concernant les protocoles d'accord, les contrats et les arrangements pratiques avec les partenaires de l'Office à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies;

ii) Stages, séminaires et ateliers: organisation d'ateliers nationaux, sous-régionaux et interrégionaux sur des questions techniques en rapport avec la lutte contre le terrorisme; organisation au niveau international d'activités de formation, d'ateliers et de consultations sur la coopération internationale en matière pénale et participation à ces activités; cours de formation sur la Convention contre la corruption; cours de formation et ateliers sur le

terrorisme international, sur l'application des conventions sur les drogues et la criminalité et sur la législation et les mécanismes nationaux en la matière;

iii) Projets opérationnels: intensification des activités menées dans le cadre du projet mondial évolutif de renforcement du régime juridique contre le terrorisme en vue de développer les compétences spécialisées, d'étoffer les capacités institutionnelles et de former les professionnels de la justice pénale; conseils et cours de formation juridiques sur le terrain, concernant l'application des conventions relatives au contrôle des drogues (projet mondial); projets nationaux, régionaux et/ou internationaux visant à favoriser la ratification de la Convention contre la corruption.

Tableau 7

Ressources prévues: sous-programme 1. État de droit

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011
A. Fonds à des fins générales				
Postes	230,0	-	-	-
Autres objets de dépense	-	-	-	-
Total partiel	230,0	-	-	-
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	77,3	-	-	-
Total partiel	77,3	-	-	-
C. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	1 393,5	2 040,0	-	-
Fonds du programme contre le crime	46 907,7	41 294,8	-	-
Total partiel	48 301,2	43 334,8	-	-
D. Budget ordinaire				
Postes	16 795,0	17 242,0	65	65
Autres objets de dépense	4 051,2	3 877,1	-	-
Total partiel	20 846,2	21 119,1	65	65
Total	69 454,7	64 453,9	65	65

38. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, le sous-programme 1 recevra exclusivement des fonds affectés à des fins spéciales et des fonds ordinaires. L'absence, dans ce sous-programme, de fonds affectés à des fins générales et à l'appui aux programmes s'explique principalement par la modicité relative de cette catégorie de fonds. On notera également que ce sous-programme reçoit des crédits relativement importants au titre du budget ordinaire et qu'une grande partie des fonds alloués à des fins spéciales le sont à des fins génériques pour des activités de programme.

39. La baisse de 230 000 dollars au titre des fonds à des fins générales correspond à la suppression de l'appui aux activités à des fins spéciales, appui qui était programmé en 2006-2007. La diminution de 77 300 dollars au titre des dépenses

d'appui aux programmes s'explique par l'abandon d'arrangements spéciaux analogues.

40. Les fonds requis au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16 (sous-programme 1) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le sous-programme 1 recevra également 80 % des ressources allouées au budget ordinaire au titre du chapitre 22 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale). Pour l'exercice biennal 2010-2011, le montant total des ressources demandées au titre du budget ordinaire se chiffre à 21 119 100 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 272 900 dollars. Les fonds présentés au chapitre 16 doivent permettre de financer 65 postes (17 242 000 dollars) et les ressources non affectées à des postes (2 598 700 dollars) serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, les frais de voyage du personnel et les services contractuels. Les ressources non affectées à des postes au titre du chapitre 22 (1 278 400 dollars) serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, les frais de voyage, les services contractuels, les dépenses de fonctionnement ainsi que les subventions et contributions.

Sous-programme 2. Analyse des politiques et des tendances

41. Le sous-programme 2 du programme de travail correspond au thème 2 de la stratégie de l'UNODC pour la période 2008-2011 et au sous-programme 2 (Analyse des politiques et des tendances) du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2010-2011. La responsabilité opérationnelle du sous-programme 2 incombe à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. En 2009, à la suite de la fusion du Groupe de l'évaluation indépendante, qui apparaissait auparavant sous la rubrique Direction exécutive et administration, avec le Groupe de la planification stratégique de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, la Section de la planification, du suivi et de l'évaluation a été créée au titre de ce sous-programme. La principale mission de cette Section est de promouvoir la gestion axée sur les résultats, l'obligation de rendre des comptes et l'apprentissage, et de contribuer à accroître l'efficacité et les performances en favorisant la cohérence et les relations de complémentarité à l'échelle de l'UNODC. Les opérations de planification stratégique orientent l'élaboration des politiques et des programmes du point de vue thématique ainsi qu'aux niveaux national et régional. Les opérations de suivi ont pour objet de veiller à ce que les activités planifiées soient entreprises et en bonne voie, conformément aux réalisations escomptées. Les opérations de communication d'informations permettent de faire connaître à toutes les parties prenantes concernées les objectifs atteints et tous les changements apportés. Les opérations d'évaluation fournissent la base nécessaire pour l'obligation de rendre des comptes en évaluant la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints, et donnent une analyse des succès et des échecs. Elles permettent également de recenser les possibilités d'apprentissage qui, à leur tour, contribuent à améliorer la gestion en vue d'obtenir de meilleurs résultats. La Section de la planification, du suivi et de l'évaluation fournit un appui à tous les membres du personnel de l'UNODC par le biais d'un ensemble de mesures dont elle assure la base normative.

Tableau 8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Acquérir une meilleure connaissance des tendances thématiques et transsectorielles aux fins de la formulation d'une politique efficace, de l'apport d'une réponse opérationnelle et de l'évaluation de l'impact des mesures prises, afin de promouvoir davantage la prévention et la réduction des drogues illicites, de la criminalité et du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Meilleure connaissance, par les États Membres et la communauté internationale, des tendances, notamment émergentes, en matière de drogues et de certains aspects de la criminalité	a) i) Volume accru des données consultées par les États Membres dans la base de données centrale sur les drogues et la criminalité <i>Mesure des résultats (nombre de données sur les drogues et la criminalité dans l'entrepôt de données):</i> 2006-2007: 154 000 2008-2009 (estimation): 175 000 2010-2011 (objectif): 200 000 ii) Nombre accru de publications téléchargées sur le site Web de l'UNODC <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 1 million de téléchargements 2008-2009 (estimation): 1,5 million de téléchargements 2010-2011 (objectif): 2 millions de téléchargements iii) Nombre accru de références scientifiques aux documents de recherche publiés par l'UNODC <i>Mesure des résultats (nombre de citations de documents de recherche publiés par l'UNODC dans Lexis Nexis):</i> 2006-2007: 1 000 2008-2009 (estimation): 1 200 2010-2011 (objectif): 2 000 <i>Mesure des résultats (nombre de liens vers le site Web de l'UNODC):</i> 2006-2007: 28 000 2008-2009 (estimation): 30 000 2010-2011 (objectif): 40 000
b) Renforcement des moyens scientifiques et criminalistiques des États Membres afin de leur permettre de respecter les normes internationalement acceptées, notamment par l'utilisation accrue des informations scientifiques et des données de laboratoire pour les activités de coopération interinstitutions et à l'appui de la formulation d'actions stratégiques et de politiques, et de la prise de décisions	b) i) Pourcentage accru d'institutions recevant une assistance de l'UNODC qui font état de moyens scientifiques et criminalistiques renforcés <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 78 % 2008-2009 (estimation): 80 % 2010-2011 (objectif): 82 % ii) Nombre accru de laboratoires participant activement à l'action concertée menée à l'échelle internationale

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	<i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 55 2008-2009 (estimation): 65 2010-2011 (objectif): 85 iii) Nombre accru de laboratoires recevant une assistance de l'UNODC qui indiquent participer aux activités interinstitutions menées avec les autorités compétentes (services de détection et de répression, organes de contrôle, appareil judiciaire, services de santé) ou aux analyses de tendances, et utiliser des données médico-légales à ces fins <i>Mesure des résultats (sur 10 réponses au questionnaire de l'UNODC relatif aux effets des activités de coopération technique dans le domaine de la criminalistique, nombre de laboratoires indiquant qu'ils participent à ces activités):</i> 2006-2007: 6,6 2008-2009 (estimation): 7 2010-2011 (objectif): 7,5
c) Meilleure connaissance par le public des questions liées aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et dans tous ses manifestations, ainsi que des instruments juridiques, règles et normes de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale	c) i) Nombre accru de stations de radio et de télévision qui diffusent des informations fournies par l'UNODC sur les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations <i>Mesure des résultats (stations de radio et de télévision diffusant des communiqués d'intérêt général, des bulletins d'information, des reportages et des entretiens produits par l'UNODC):</i> 2006-2007: 135 2008-2009 (estimation): 145 2010-2011 (objectif): 150
d) Accroissement de l'efficacité de l'exécution des programmes de l'UNODC grâce à l'amélioration continue des activités de planification, de suivi et d'évaluation	d) i) Amélioration de la qualité des évaluations pour une meilleure exécution des programmes et une meilleure élaboration des politiques <i>Mesure des résultats (nombre, portée et ampleur des évaluations réalisées et des recommandations appuyées):</i> 2006-2007: Évaluations thématiques dont 75 % des recommandations ont été adoptées et appliquées: 5 Évaluations de projets (gérées par les bureaux extérieurs de l'UNODC) dont 80 % des recommandations ont été adoptées et appliquées: 62 2008-2009 (estimation): Évaluations thématiques de plus grandes portée et ampleur dont 80 % des recommandations ont été adoptées et appliquées: 4 Évaluations de projets (gérées par le Groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation) de plus grandes portée et ampleur dont 80 % des recommandations ont été adoptées et appliquées: 2

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	Évaluations de projets (gérées par les bureaux extérieurs de l'UNODC) de plus grandes portée et ampleur dont 85 % des recommandations ont été adoptées et appliquées: 50
	2010-2011 (objectif):
	Évaluations approfondies de plus grande portée, dont 80 % des recommandations ont été adoptées et appliquées: 2
	Évaluations de projets (gérées par le Groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation) de plus grandes portée et ampleur dont 80 % des recommandations ont été adoptées et appliquées: 30
	ii) Amélioration de la planification par l'élaboration de programmes thématiques conformes à la gestion axée sur les résultats et à la stratégie de l'UNODC
	<i>Mesure des résultats:</i>
	2006-2007: chiffre non connu
	2008-2009 (estimation): 6 programmes thématiques élaborés
	2010-2011 (objectif): 6 programmes thématiques élaborés
	iii) Renforcement de la capacité des bureaux extérieurs de l'UNODC à planifier, suivre et évaluer leurs programmes
	<i>Mesure des résultats:</i>
	2006-2007: chiffre non connu
	2008-2009 (estimation): 2 bureaux extérieurs dotés de kits d'assurance qualité personnalisés et 6 examens de dossiers thématiques et régionaux effectués par le Comité d'examen des programmes
	2010-2011 (objectif): 2 bureaux extérieurs dotés de kits d'assurance qualité personnalisés et 6 examens de dossiers thématiques et régionaux effectués par le Comité d'examen des programmes

Facteurs externes

42. Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies:

- a) Qu'il n'y ait pas d'insuffisance trop marquée des ressources extrabudgétaires;
- b) Qu'il y ait suffisamment de statistiques sur les drogues et la criminalité au niveau national et qu'elles soient communiquées par les États Membres;
- c) Que les pouvoirs publics jugent hautement prioritaire la création ou le renforcement d'équipements d'appui médico-légal, qu'ils apprécient la valeur de l'appui scientifique et des éléments de preuve médico-légaux pour le système judiciaire et qu'ils intègrent les laboratoires de criminalistique au dispositif national de lutte contre les drogues et de prévention de la criminalité;

d) Que les laboratoires nationaux coopèrent entre eux et avec les autorités compétentes (services de détection et de répression, organes de contrôle et services de santé, par exemple) dans les pays, entre pays et avec l'UNODC;

e) Que les stations ou les chaînes de radio et de télévision acceptent de diffuser gratuitement les communiqués d'intérêt général de l'UNODC.

Produits

43. Les produits de l'exercice biennal seront les suivants:

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):

i) Commission des stupéfiants: documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel sur la situation mondiale en matière d'abus des drogues, établis sur la base des réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels et des renseignements complémentaires fournis par les gouvernements (2);

ii) Groupes spéciaux d'experts: réunions annuelles de l'international standing panel on forensics (2); réunion d'experts sur l'analyse des menaces et des risques (1); réunion d'experts sur les statistiques relatives aux drogues et à la criminalité (1); réunion d'experts sur l'analyse des drogues/précurseurs et l'appui médico-légal au contrôle des drogues et à la prévention de la criminalité (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):

i) Publications en série: procès-verbaux semestriels de saisie (4); *Bulletin des stupéfiants* (annuel) (2 numéros); *Forum on Crime and Society* (annuel) (2 numéros); manuels et directives sur les démarches adoptées en matière de procédures et sur les méthodes recommandées pour l'identification et l'analyse des substances placées sous contrôle, et procédures et bonnes pratiques de laboratoire (3); catalogue en ligne de vidéos de sensibilisation (1); base de données en ligne des organisations non gouvernementales œuvrant dans les domaines de la prévention et du traitement de la toxicomanie, de la réadaptation des toxicomanes, du développement alternatif, de la prévention du crime et de la justice pénale, et participant aux efforts de lutte contre la corruption et la traite des êtres humains (1); réimpression et révision des manuels et directives sur les méthodes d'identification et d'analyse des drogues placées sous contrôle et d'analyse criminalistique (2); *Dictionnaire multilingue révisé des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international* (additif) couvrant les substances ajoutées aux listes (1); publications techniques sur la situation en matière de criminalité et le fonctionnement de la justice dans le monde (2); *Lettre d'information de l'UNODC* (trimestrielle) (8); *Rapport mondial sur les drogues* (2);

ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes d'information: brochures, émissions de sensibilisation (télévision et radio), entretiens et autres supports de promotion (10);

iii) Manifestations spéciales: mise au point d'initiatives permettant de mobiliser de nouvelles ressources (collecte de fonds) et établissement de

partenariats stratégiques avec des donateurs, des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des fondations privées ou d'entreprise (1); célébration de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues et de la Journée internationale de la lutte contre la corruption (4); conférences ou manifestations ouvertes au public portant sur des questions importantes dans le domaine du contrôle des drogues, auxquelles participent des parlementaires, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales, notamment des réunions de suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et/ou concernant l'application de la Convention contre la criminalité organisée et de la Convention contre la corruption (2); remise du Prix des Nations Unies-Vienne pour la société civile (2);

iv) Supports techniques: conception, mise à jour et perfectionnement du site Web de l'UNODC; mise en place de dispositifs nationaux de surveillance et publication d'enquêtes sur les cultures illicites; lancement d'un programme d'assurance qualité et publication de rapports connexes; fourniture d'un millier d'échantillons de référence aux laboratoires nationaux d'analyse des drogues; fourniture d'environ 400 trousseaux d'analyse des drogues et des précurseurs aux autorités nationales compétentes; notes scientifiques et techniques; choix de bibliographies et d'articles sur l'identification et l'analyse des drogues, des produits chimiques et des précurseurs placés sous contrôle; études et notes d'information sur l'analyse de la menace et du risque que représentent les drogues et la criminalité; études et notes techniques sur certains aspects de la criminalité (traite des personnes, trafic illicite de migrants, corruption, etc.); modules de formation à l'analyse des drogues et des précurseurs et appui médico-légal à la lutte contre les drogues et à la prévention de la criminalité; gestion et amélioration d'une base de données pour l'analyse et la transmission de statistiques sur les drogues aux gouvernements, aux instituts de recherche, à d'autres organismes internationaux et au public;

v) Ressources audiovisuelles: publication de cassettes vidéo de sensibilisation; gestion et enrichissement de la collection de photographies, de diapositives et de films et cassettes vidéo de la bibliothèque de prêt; photographies sur les thèmes des drogues, du crime et du terrorisme;

vi) Services fonctionnels fournis aux réunions interorganisations: coordination et liaison interorganisations assurées grâce à la participation aux réunions du Comité de haut niveau chargé des programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et aux réunions interorganisations au sein du système des Nations Unies;

c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: conseils d'experts aux États Membres sur les études relatives aux drogues et à la criminalité et sur d'autres mécanismes de collecte de données concernant la toxicomanie, la surveillance des cultures illicites et les enquêtes sur les victimes de la criminalité, entre autres; appui scientifique de grande qualité, informations et avis à des gouvernements, des organisations et des institutions internationales et nationales sur une large gamme de questions scientifiques et techniques;

ii) Stages, séminaires et ateliers: ateliers régionaux et infrarégionaux, ou réunions régionales et infrarégionales, à l'intention des chefs des laboratoires de criminalistique, des responsables des services de détection et de répression et des autorités judiciaires, visant à encourager la collaboration entre les services de laboratoire et les organismes de lutte contre les drogues et de prévention de la criminalité; stages de formation/voyages d'étude pour les médecins légistes;

iii) Projets sur le terrain: projets nationaux et régionaux relatifs au renforcement et/ou à la création de laboratoires nationaux de criminalistique.

Tableau 9

Ressources prévues: sous-programme 2. Analyse des politiques et des tendances

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011
A. Fonds à des fins générales				
Postes	7 682,4	6 301,0	35	27
Autres objets de dépense	1 415,6	625,1	-	-
Total partiel	9 098,0	6 926,1	35	27
B. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	9 613,2	12 849,5	-	-
Fonds du programme contre le crime	3 081,8	1 688,5	-	-
Total partiel	12 695,0	14 538,0	-	-
C. Budget ordinaire				
Postes	6 503,7	6 950,9	23	25
Autres objets de dépense	870,8	734,1	-	-
Total partiel	7 374,5	7 685,0	23	25
Total	29 167,5	29 149,1	58	52

44. Le total des fonds à des fins générales, de 6 926 100 dollars, permettra de financer 3 postes au Bureau du Directeur exécutif (1 P-4, 1 P-3 et 1 GS (AC)), 14 postes au Service de l'analyse des politiques et de la recherche (2 P-4, 1 P-3 et 11 GS (AC)), 7 postes à la Section du cofinancement et des partenariats (y compris le Bureau de liaison de Bruxelles) (2 P-4, 3 P-3 et 2 GS (AC)), 1 poste à la Section de la sensibilisation (1 P-4) et deux postes au Bureau de liaison de New York (1 P-3 et 1 GS (AC)). Les ressources non affectées à des postes financeront le personnel temporaire, les consultants, les frais de voyage du personnel, les dépenses de représentation, la formation du personnel, les dépenses de location et d'entretien, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel.

45. La réduction nette des ressources à des fins générales, de 2 171 900 dollars, par rapport à l'exercice 2008-2009 s'explique comme suit:

a) Une réduction nette de 1 381 400 dollars des dépenses relatives aux postes traduisant: i) une hausse de 857 700 dollars résultant du transfert du Bureau du Directeur exécutif des trois postes de l'ancien Groupe de l'évaluation

indépendante (un P-5, un P-3 et un GS (AC)); ii) une réduction de 3 130 800 dollars des fonds à des fins générales liée aux mesures d'économie adoptées en 2009 moyennant la suppression de trois postes au Service de l'analyse des politiques et de la recherche (un D-1, un P-4 et un GS (AC)), de six postes dans le Groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation (un P-5, un P-4, un P-3 et trois GS (AC)) et de trois postes GS (AC) à la Section de la sensibilisation; ainsi qu'à la participation aux coûts d'un poste P-4 à la Section de la sensibilisation avec le projet "Looking beyond: towards a stronger partnership with civil society on drugs and crime prevention" (GLOJ37); iii) la transformation d'un poste temporaire en un poste P-3 d'une durée de 24 mois à la Section du cofinancement et des partenariats (280 300 dollars); iv) des augmentations liées au rétablissement d'un poste P-3 (Expert) à la Section scientifique et du laboratoire (280 300 dollars) et d'un poste GS (AC) au Bureau de liaison de New York (175 100 dollars), qui avaient été autorisés au titre de l'assistance temporaire en 2008-2009; et v) l'augmentation de 156 000 dollars des coûts salariaux standard;

b) Une réduction nette de 790 500 dollars des ressources non affectées à des postes traduisant: i) une hausse de 180 700 dollars résultant du transfert des ressources non affectées à des postes liées à l'ancien Groupe de l'évaluation indépendante; ii) une réduction de 268 400 dollars des ressources affectées à des fins générales résultant des mesures d'économie mises en place en 2009; iii) une baisse de 280 300 dollars liée à la transformation d'un poste temporaire en un poste P-3 d'une durée de 24 mois à la Section du cofinancement et des partenariats; iv) une réduction de 455 400 dollars liée au rétablissement des postes P-3 et GS (AC) mentionnés ci-dessus, qui avaient été réaffectés pour financer du personnel temporaire en 2008-2009 afin de faciliter le recrutement d'experts dans le cadre de contrats de durée limitée; v) une augmentation nette de 32 900 dollars liée à la hausse des frais de voyage et de location des locaux, partiellement compensée par des réductions supplémentaires au titre de l'appui scientifique et technique dans la filière laboratoire et des services d'appui partagés.

46. Les réductions des ressources à des fins générales proposées pour l'exercice biennal 2010-2011 auront un impact négatif sur l'exécution du programme de travail des différentes sections de la Division, comme indiqué ci-après:

a) Avec la suppression du poste de chef du Service de l'analyse des politiques et de la recherche (D-1), du poste de Spécialiste des systèmes informatiques (P-4) et du poste d'assistant de statistique à la Section des statistiques et des enquêtes (GS (AC)), la gestion globale de l'activité du service sera perturbée et l'on disposera de moins d'informations pour aider les États Membres et la communauté internationale à mieux appréhender les tendances, notamment émergentes, concernant certains problèmes liés aux drogues et à la criminalité. La connaissance de ces tendances est essentielle pour la mise au point de politiques et d'interventions reposant sur des données factuelles en matière de lutte contre les drogues et la criminalité. En outre, l'élaboration et la mise en place d'un mécanisme de diffusion électronique interactive de statistiques ne pourront pas progresser comme prévu et la quantité de données traitées, contrôlées, enregistrées et vérifiées sera réduite;

b) La suppression du poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4), de deux postes d'assistant d'équipe (GS (AC)) et d'un poste d'assistant (programmes) (GS (AC)) dont le financement était assuré au titre de l'assistance

temporaire dans le Groupe de la planification, de la surveillance et de l'évaluation aura un impact négatif sur le renforcement des capacités du personnel en matière de gestion axée sur les résultats, sur les activités de suivi et de notification concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'UNODC et sur la capacité à suivre l'application des recommandations en matière d'évaluation. La suppression du poste de chef de groupe (P-5), du poste de spécialiste de l'évaluation (P-3) et du poste d'assistant d'équipe (GS (AC)) dans l'ancien Groupe de l'évaluation indépendante a entraîné une fusion de ce Groupe et de l'ancien Groupe de la planification stratégique, devenus la Section de la planification, du suivi et de l'évaluation. La suppression des deux postes d'administrateur en matière d'évaluation affectera la réalisation des évaluations thématiques approfondies tant que de la Section de la planification, du suivi et de l'évaluation nouvellement créée n'aura pas des capacités au moins équivalentes à celles de l'ancien Groupe de l'évaluation indépendante. Le rapport d'évaluation annuel ne pourra pas être établi et l'ampleur et la portée de l'appui fourni aux évaluations de projet diminueront;

c) S'agissant de la participation aux coûts – avec un projet – du poste de spécialiste des affaires civiles (P-4) à la Section de la sensibilisation, on prévoit qu'en 2010-2011, le niveau des contributions à des fins spéciales allouées au projet "Looking beyond: towards a stronger partnership with civil society on drugs and crime prevention" (GLOJ37) sera suffisant pour développer les activités de la société civile et financer en partie le coût du poste. De la même façon, on prévoit que les fonds à des fins spéciales provenant des contributions à des fins spéciales allouées au projet "Enhancing communication and public information" (GLOU42) seront suffisants pour couvrir les coûts du poste d'assistant d'information (GS (AC)), du poste d'assistant (graphisme et publications) (GS (AC)) et du poste d'assistant d'équipe (GS (AC));

d) La diminution des ressources à des fins générales allouées à la Section scientifique et du laboratoire aura une incidence sur le perfectionnement professionnel du personnel. Elle aura également un impact direct sur la disponibilité des versions imprimées des publications en série et des nouvelles publications de la Section. Elle affectera aussi les voyages du personnel et le recours aux consultants qui participent aux activités de développement de la Section.

Tableau 10

Mesures d'économie au titre des fonds à des fins générales en 2009 et en 2010-2011

Catégorie	Économies (en milliers de dollars É.-U.)		Postes supprimés
	2009 (réalisées)	2010-2011 (prévues)	
Fonds à des fins générales			
Postes	752,4	3 130,8	12
Autres objets de dépense	208,0	268,4	
Total	960,4	3 399,2	12

47. Les ressources ordinaires disponibles proviennent du chapitre 16 (sous-programme 1) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le montant de 7 685 000 dollars correspond à 25 postes (6 950 900 dollars) et à d'autres objets de dépense (734 100 dollars) couvrant le

personnel temporaire, les consultants et les experts, les frais de voyage du personnel ainsi que l'entretien et les fournitures pour le matériel de laboratoire. L'augmentation nette des ressources ordinaires au titre du sous-programme 2 correspond à la création de deux nouveaux postes: un poste P-5 (chef de la Section des statistiques et des enquêtes) et un poste P-3 (spécialiste des systèmes d'information géographique).

Sous-programme 3. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

48. Le sous-programme 3 du programme de travail correspond au thème 3 de la stratégie de l'UNODC pour la période 2008-2011 et au sous-programme 3 (Assistance et conseil techniques) du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2010-2011. La responsabilité opérationnelle du sous-programme 3 incombe à la Division des opérations, mais on notera que les bureaux extérieurs travaillent pour l'ensemble du programme de travail de l'UNODC.

Tableau 11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: Réduire durablement l'abus de drogues, la production de drogues illicites et le trafic de drogues, la traite des personnes, le blanchiment d'argent, la corruption, le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et les autres formes de criminalité transnationale, et aider les États Membres, à leur demande, à prévenir et traiter la toxicomanie ainsi que l'infection à VIH/sida chez les usagers de drogues par injection, parmi les victimes de la traite des personnes et en milieu carcéral, et à s'attaquer aux questions relatives à la justice pénale nationale, notamment à la réforme de la justice pénale.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Renforcement de la capacité des systèmes nationaux de justice pénale d'appliquer les dispositions des conventions et des protocoles	a) i) Nombre accru de pays utilisant des outils, des manuels et des supports didactiques pour améliorer les procédures et les pratiques de la justice pénale, notamment en ce qui concerne les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants <i>Mesure des résultats (nombre d'États):</i> a. Réforme de la justice pénale 2006-2007: 15 2008-2009 (estimation): 20 2010-2011 (objectif): 30 b. Lutte contre la corruption 2006-2007: 20 2008-2009 (estimation): 30 2010-2011 (objectif): 35 c. Lutte contre la criminalité organisée 2006-2007: 30 2008-2009 (estimation): 45 2010-2011 (objectif): 50

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	d. Lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants 2006-2007: 30 2008-2009 (estimation): 50 2010-2011 (objectif): 80 e. Lutte contre le blanchiment d'argent 2006-2007: 25 2008-2009 (estimation): 40 2010-2011 (objectif): 55 ii) Nombre accru de pays utilisant des mécanismes renforcés de lutte contre la corruption dans le secteur public et l'appareil judiciaire <i>Mesure des résultats (nombre d'États):</i> 2006-2007: 8 2008-2009 (estimation): 15 2010-2011 (objectif): 20 iii) Nombre accru de pays sortant d'un conflit ou en transition qui utilisent des outils, des manuels ou des supports didactiques pour améliorer les procédures et les pratiques de la justice pénale <i>Mesure des résultats (nombre d'États):</i> 2006-2007: 5 2008-2009 (estimation): 7 2010-2011 (objectif): 10
b) Renforcement de la capacité des États Membres de prévenir la criminalité et de prévenir et traiter l'abus de drogues ainsi que l'infection à VIH/sida chez les usagers de drogues par injection, parmi les victimes de la traite des personnes et en milieu carcéral	b) i) Nombre accru d'États et d'organisations régionales ayant élaboré, adopté et mis en œuvre, avec le soutien de l'UNODC, des stratégies et des programmes de prévention de la criminalité <i>Mesure des résultats (nombre d'États et d'organisations régionales):</i> 2006-2007: 10 2008-2009 (estimation): 15 2010-2011 (objectif): 25 ii) Nombre accru d'États ayant élaboré, adopté et mis en œuvre, avec le soutien de l'UNODC, des stratégies et des programmes relatifs au VIH/sida chez les usagers de drogues par injection, parmi les victimes de la traite des personnes et en milieu carcéral <i>Mesure des résultats (nombre d'États):</i> a. États ayant élaboré, adopté et mis en œuvre des stratégies et des programmes relatifs au VIH/sida chez les usagers de drogues par injection 2006-2007: 15 2008-2009 (estimation): 30 2010-2011 (objectif): 40 b. États ayant élaboré, adopté et mis en œuvre des stratégies et des programmes relatifs au VIH/sida parmi les victimes de la traite des personnes 2006-2007: 12 2008-2009 (estimation): 16 2010-2011 (objectif): 20

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	c. États ayant élaboré, adopté et mis en œuvre des stratégies et des programmes relatifs au VIH/sida en milieu carcéral 2006-2007: 10 2008-2009 (estimation): 20 2010-2011 (objectif): 30 iii) Nombre accru d'États recevant une assistance de l'UNODC, qui mettent en œuvre des programmes de développement alternatif durable <i>Mesure des résultats (nombre d'États):</i> 2006-2007: 6 2008-2009 (estimation): 7 2010-2011 (objectif): 8 iv) Nombre accru d'États recevant une assistance de l'UNODC, qui mènent des interventions préventives contre l'abus de drogues reposant sur des données factuelles <i>Mesure des résultats (nombre d'États recevant une assistance de l'UNODC, qui mènent des interventions préventives conformément aux principes d'efficacité définis dans les ouvrages spécialisés internationaux):</i> 2006-2007: 5 2008-2009 (estimation): 10 2010-2011 (objectif): 15 v) Nombre accru d'États recevant une assistance de l'UNODC, qui appliquent des méthodes éprouvées pour le traitement et la réadaptation des toxicomanes, y compris pour leur réinsertion sociale <i>Mesure des résultats (nombre d'États, recevant une assistance de l'UNODC, qui mènent des interventions en matière de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale des toxicomanes conformément aux principes d'efficacité définis dans les ouvrages spécialisés internationaux):</i> 2006-2007: 30 2008-2009 (estimation): 45 2010-2011 (objectif): 60
c) Renforcement de la capacité des États Membres de lutter contre la criminalité transnationale organisée	c) i) Nombre accru d'États recevant une assistance de l'UNODC pour la mise en œuvre de programmes concrets <i>Mesure des résultats (nombre d'États):</i> a. Outils et supports didactiques pour lutter contre le trafic de migrants 2006-2007: 0 2008-2009 (estimation): 15 2010-2011 (objectif): 20 b. Outils et supports didactiques pour lutter contre la traite des personnes 2006-2007: 60 2008-2009 (estimation): 70 2010-2011 (objectif): 75

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c. Réunions de groupes d'experts, ateliers, outils et supports didactiques pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic d'armes à feu, le trafic de drogues, la contrebande de marchandises illicites en conteneurs et d'autres formes de criminalité organisée

2006-2007: 30

2008-2009 (estimation): 40

2010-2011 (objectif): 50

d. Ateliers, outils et supports didactiques pour renforcer les capacités des praticiens de la justice pénale en matière de protection des témoins

2006-2007: 5

2008-2009 (estimation): 5

2010-2011 (objectif): 10

ii) Nombre accru d'États recevant une assistance de l'UNODC, qui se conforment aux normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

Mesure des résultats (nombre d'États):

2006-2007: 45

2008-2009 (estimation): 45

2010-2011 (objectif): 50

iii) Nombre accru d'États recevant une assistance de l'UNODC en matière de coopération judiciaire, en particulier pour le recouvrement et la restitution d'avoirs qui sont le produit de la corruption

Mesure des résultats (nombre d'États):

2006-2007: 1

2008-2009 (estimation): 15

2010-2011 (objectif): 16

iv) Nombre accru d'États recevant une assistance de l'UNODC, qui adoptent et mettent en place des mesures visant à protéger les victimes et les témoins et à assurer la réadaptation sociale des délinquants

Mesure des résultats (nombre d'États):

a. Réadaptation sociale des délinquants

2006-2007: 3

2008-2009 (estimation): 6

2010-2011 (objectif): 12

b. Prise en charge des victimes et protection des enfants victimes et témoins

2006-2007: 1

2008-2009 (estimation): 4

2010-2011 (objectif): 7

v) Renforcement des capacités des pays de transit en matière de lutte contre le trafic de drogues

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	<i>Mesure des résultats (nombre de réponses aux demandes d'assistance):</i> 2006-2007: 35 2008-2009 (estimation): 40 2010-2011 (objectif): 40
d) Renforcement de la coopération régionale pour faire face aux problèmes des drogues illicites et de la criminalité	d) Nombre accru d'initiatives régionales entreprises dans le cadre d'accords de coopération négociés par l'entremise ou avec le concours de l'UNODC <i>Mesure des résultats (réunions régionales sur la lutte contre le trafic de drogues):</i> 2006-2007: 3 2008-2009 (estimation): 5 2010-2011 (objectif): 7
e) Renforcement de la capacité des États Membres d'encourager la coopération internationale et de la consolider, en se fondant sur le principe de la responsabilité partagée en matière de développement alternatif, notamment à titre préventif, s'il y a lieu	e) i) Nombre accru d'États Membres recevant une assistance de l'UNODC pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de développement alternatif durable, notamment à titre préventif, s'il y a lieu, dans une perspective de développement plus large tendant à prévenir, réduire et éliminer la culture illicite du pavot à opium, du cocaïer et du cannabis <i>Mesure des résultats (nombre d'États):</i> 2006-2007: 6 2008-2009 (estimation): 7 2010-2011 (objectif): 8 ii) Connaissance et intégration accrues de la question du développement alternatif, notamment à titre préventif, s'il y a lieu, dans les organisations internationales, les institutions financières internationales et les réseaux de développement <i>Mesure des résultats:</i> a. Ateliers sur l'intégration 2006-2007: 1 atelier 2008-2009 (estimation): 2 ateliers 2010-2011 (objectif): 2 ateliers b. Réunions avec la participation d'institutions financières internationales et d'autres organismes de développement internationaux 2006-2007: 1 réunion 2008-2009 (estimation): 4 réunions 2010-2011 (objectif): 4 réunions iii) Augmentation du nombre de partenariats noués entre l'UNODC, d'une part, et les organismes compétents de la société civile et le secteur privé, d'autre part, en vue de favoriser la participation des États Membres à des initiatives de développement alternatif entreprises en collaboration, y compris à titre préventif, s'il y a lieu

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	<i>Mesure des résultats:</i>
	a. Partenariats avec le secteur privé et la société civile pour la commercialisation et/ou la promotion de produits issus du développement alternatif
	2006-2007: 3 partenariats
	2008-2009 (estimation): 6 partenariats
	2010-2011 (objectif): 8 partenariats
	b. Projets conçus ou exécutés avec le secteur privé ou la société civile
	2006-2007: 0 projet
	2008-2009 (estimation): 1 projet
	2010-2011 (objectif): 2 projets

Facteurs externes

49. Le sous-programme permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États Membres fournissent des données et des informations statistiques de qualité en temps voulu; b) les États Membres sont déterminés à renforcer les systèmes de justice pénale, à réduire la criminalité, l'abus de drogues et la toxicomanie, y compris l'incidence du VIH, et à éliminer les cultures illicites et le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, la corruption et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations; c) les ressources extrabudgétaires sont disponibles en quantité suffisante; et d) la situation sur le terrain ne fait pas obstacle à la mise en œuvre des activités prévues.

Produits

50. Les produits de l'exercice biennal seront les suivants:

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):

i) Commission des stupéfiants: documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur l'offre mondiale et le trafic de drogues (2); rapport sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues au Proche et au Moyen-Orient, ainsi qu'en Asie du Sud-Ouest et en Asie centrale (2); rapport sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues dans la région de l'Amérique (2); rapport sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues en Europe (1); rapport sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues en Asie et dans le Pacifique (2); et rapport sur les tendances régionales en matière de trafic de drogues en Afrique (2);

ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale: documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les mesures prises pour promouvoir une prévention efficace du crime (1); et rapport sur la lutte contre la propagation du VIH/sida dans les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires (1);

iii) Groupes spéciaux d'experts: élaboration d'un ensemble de principes directeurs sur le développement alternatif fondés sur la mise en commun des

pratiques optimales et des expériences acquises (1); réunions de groupes d'experts concernant: les indicateurs fondés sur des données factuelles pour l'évaluation des activités de prévention en matière de drogues (1); l'amélioration de l'accès à la justice grâce à des assistants juridiques et à des services d'aide juridique (1); l'alliance thérapeutique comme fondement du traitement et de la réadaptation des toxicomanes (1); les outils d'évaluation des moyens de la justice pénale visant à lutter contre le trafic d'organes humains (1); les meilleures pratiques pour venir en aide aux témoins et aux victimes (1); l'intégrité et les capacités des services de poursuite (1); la menace que représentent les nouveaux systèmes novateurs et perfectionnés de blanchiment d'argent, tels que la cybercriminalité et l'argent électronique (1); la vulnérabilité du secteur commercial au blanchiment d'argent et l'impact du blanchiment d'argent par recyclage dans le commerce (1); la présentation de recommandations pertinentes à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les moyens de lutter contre la menace représentée par les crimes contre l'environnement (1); les outils de lutte contre le trafic de migrants (1); les services spécialisés de détection et de répression et les efforts menés pour combattre la traite des personnes et le trafic de migrants (1); et les bonnes pratiques visant à intégrer la prévention du crime et la justice pénale (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Publications isolées: meilleures pratiques concernant les moyens de subsistance durables dans le cadre de la réduction de la demande de drogues (1); série de manuels sur la justice pénale (3); indicateurs fondés sur des données factuelles et mondialement acceptés pour l'évaluation des activités de prévention en matière de drogues(1); principes directeurs à l'usage des autorités compétentes pour lutter contre le trafic d'organes (1); principes directeurs sur la protection des témoins et des victimes de la criminalité (1); principes directeurs sur le développement alternatif/les moyens de subsistance alternatifs (1); manuel sur l'application efficace des principes directeurs des Nations Unies en matière de prévention du crime (1); publication sur le blanchiment d'argent avec l'argent électronique (1); publication sur le blanchiment d'argent et la lutte contre la fraude par recyclage dans le commerce (1); référentiel d'aide à la lutte contre le trafic de migrants (1); référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes (1); publication sur la criminalité organisée et ses liens avec la traite des personnes et le trafic de migrants (1); guide technique sur l'intégrité et la corruption de l'appareil judiciaire (1); et publication sur l'alliance thérapeutique comme fondement du traitement et de la réadaptation des toxicomanes (1);

ii) Documents techniques: publication d'études et de résultats de recherche sur le blanchiment d'argent (4);

iii) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations: réunions interorganisations des Nations Unies sur la coordination de la lutte contre la corruption (4);

c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: missions d'assistance aux États Membres: conseils techniques en matière de détection et de répression; missions d'assistance aux

États Membres: conseils techniques en matière de développement alternatif; missions d'assistance aux États Membres: conseils techniques en matière de prévention du VIH, traitement, prise en charge et mesures de soutien parmi les usagers de drogues par injection et en milieu carcéral; missions d'assistance aux États Membres: conseils techniques pour la rédaction et l'application de lois contre le blanchiment d'argent; prestation de services consultatifs aux États aux fins de la lutte contre la traite des personnes, la criminalité organisée et la corruption et de la promotion de la réforme de la justice pénale, y compris en ce qui concerne la justice pour mineurs et la réforme pénitentiaire; prestation de services consultatifs aux États concernant la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité organisée et de ses trois Protocoles; et fourniture d'un appui pour finaliser le document technique visant à recenser et diffuser les meilleures pratiques relatives à l'offre de moyens de subsistance durables dans le cadre des programmes de réduction de la demande de drogues et de réadaptation;

ii) Stages, séminaires et ateliers: réunions ou ateliers régionaux ou sous-régionaux destinés aux agents des services de détection et de répression, au personnel du secteur juridique et/ou aux représentants du secteur financier afin de promouvoir l'application des meilleures pratiques de lutte contre le blanchiment d'argent; stages, séminaires et ateliers consacrés à certaines questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale, en particulier la criminalité transnationale organisée, la traite des personnes et le trafic de migrants, la corruption, le terrorisme international et la réforme de la justice pénale; réunions ou ateliers régionaux ou sous-régionaux visant à échanger les meilleures pratiques et les enseignements tirés et à renforcer la coopération Sud-Sud en faveur du développement alternatif; réunions ou ateliers régionaux ou sous-régionaux sur la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH chez les usagers de drogues par injection et en milieu carcéral ;

iii) Projets opérationnels: projets aux niveaux mondial, régional et national visant à aider les États Membres à élaborer, exécuter, contrôler et évaluer les activités fondées sur des données factuelles dans les domaines de la prévention ainsi que du traitement et de la réadaptation des toxicomanes; projets aux niveaux national, régional et/ou international visant à appuyer la lutte contre la corruption, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel; projets aux niveaux national, régional et/ou international visant à appuyer la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel; projets aux niveaux national, régional et/ou international visant à appuyer le développement alternatif pour réduire les cultures illicites et promouvoir les moyens de subsistance des petits agriculteurs, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel; projets aux niveaux national, régional et/ou international visant à appuyer la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH ainsi que les mesures de soutien parmi les usagers de drogues par injection et en milieu carcéral, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel; projets aux niveaux national, régional et/ou international visant

à appuyer les mesures de lutte contre la drogue, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel; projets aux niveaux national, régional et/ou international visant à appuyer a) la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité organisée et de ses trois Protocoles, et b) la lutte contre la criminalité transnationale organisée, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel; et projets aux niveaux national, régional et/ou international visant à traiter d'autres questions spécifiques concernant la prévention du crime et la justice pénale.

Tableau 12

Ressources prévues: sous-programme 3. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011
A. Fonds à des fins générales				
Postes	14 121,6	11 057,5	41	28
Autres objets de dépenses	622,3	208,4	-	-
Total partiel	14 743,9	11 265,9	41	28
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	11 560,8	11 783,2	123	116
Autres objets de dépenses	5 689,9	6 078,8	-	-
Total partiel	17 250,7	17 862,0	123	116
C. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	255 904,6	218 535,0	-	-
Fonds du programme contre le crime	80 430,5	85 665,1	-	-
Total partiel	336 335,1	304 200,1	-	-
D. Budget ordinaire				
Postes	6 264,8	6 362,0	22	22
Autres objets de dépenses	1 286,8	1 278,4	-	-
Total partiel	7 551,6	7 640,4	22	22
Total	375 881,3	340 968,4	186	166

Tableau 13
Ressources prévues: sous-programme 3 – siège

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011
A. Fonds à des fins générales				
Postes	2 723,4	1 924,7	11	7
Autres objets de dépenses	505,2	208,4	-	-
Total partiel	3 228,6	2 133,1	11	7
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	6 287,2	7 480,5	25	29
Autres objets de dépenses	1 066,1	1 321,4	-	-
Total partiel	7 353,3	8 801,9	25	29
C. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	24 726,0	36 189,6	-	-
Fonds du programme contre le crime	20 889,2	12 844,2	-	-
Total partiel	45 615,2	49 033,8	-	-
D. Budget ordinaire				
Postes	6 264,8	6 362,0	22	22
Autres objets de dépenses	1 286,8	1 278,4	-	-
Total partiel	7 551,6	7 640,4	22	22
Total	63 748,7	67 609,2	58	58

51. Les ressources à des fins générales prévues au titre du sous-programme 3 au siège de l'UNODC financeront le Bureau du Directeur exécutif, le Groupe du suivi et de l'appui, la Section de la gouvernance, de la sécurité humaine et de l'état de droit et la Section du développement sanitaire et humain. Ces ressources, dont le montant total projeté pour 2010-2011 est de 2 133 100 dollars, serviront à financer un poste dans le Bureau du Directeur exécutif (D-2), un poste dans le Groupe du suivi et de l'appui (GS (1^{re} C)), quatre postes dans la Section de la gouvernance, de la sécurité humaine et de l'état de droit (un P-5, un P-3, et deux GS (AC)) et un poste dans la Section du développement sanitaire et humain (GS (AC)). Les ressources non affectées à des postes financeront le personnel temporaire, les consultants, les frais de voyage du personnel, les dépenses de représentation et les frais généraux de fonctionnement.

52. La baisse prévue des dépenses à des fins générales de 1 095 500 dollars résulte principalement des mesures d'économie prises dans cette catégorie en 2009. Un poste P-5 sera supprimé dans la Section du développement sanitaire et humain. Il est prévu de financer ce poste, celui du Chef de la Section, en 2010-2011 à l'aide des contributions à des fins spéciales affectées au projet intitulé "Partnership for Action on Comprehensive Treatment (PACT) – Treating drug dependence and its health consequences" (Partenariat pour une prise en charge globale – traiter la toxicodépendance et ses conséquences sur la santé) – programme mené conjointement par le Fonds de l'OPEP pour le développement international et l'UNODC pour prévenir le VIH/sida dans le cadre de la phase II de Treatnet (Réseau international des centres ressources en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes) (GLOJ71). Le poste de Chef du Groupe des moyens

de subsistance durables (P-4) sera également supprimé et son titulaire occupera un poste inscrit au budget ordinaire. Le poste de Spécialiste de la gestion des programmes (P-4) du Groupe pour l'Asie du Sud et de l'Est et le Pacifique (Section II de la coopération technique), financé par des fonds à des fins générales en 2008-2009, sera supprimé et les fonctions du titulaire seront financées par des fonds d'appui aux programmes en 2010-2011. Le poste d'un assistant d'équipe (GS (AC)) dans le Groupe du suivi et de l'appui sera également supprimé. Ces suppressions de poste permettront d'économiser des ressources à des fins générales à hauteur de 1 268 200 dollars en 2010-2011, économies qui seront partiellement neutralisées par une augmentation des coûts salariaux standard de 469 500 dollars. Pour ce qui est des objets de dépense autres que les postes, la diminution générale de 296 800 dollars s'explique par les mesures d'économie prises en 2009 (151 600 dollars) et par des économies supplémentaires (145 200 dollars) réalisées surtout sur les dépenses de personnel temporaire, grâce au financement par un projet du poste de responsable du Groupe de la prévention, du traitement et de la réadaptation (après l'élection du Chef du Groupe comme Président du Conseil du personnel) et à l'imputation aux projets d'une part accrue des services d'appui.

53. Les économies qu'il est prévu de réaliser en 2010-2011 sur les ressources à des fins générales, grâce au financement des postes de Chef de la Section du développement sanitaire et humain (P-5) et de responsable du Groupe de la prévention, du traitement et de la réadaptation par le projet GLOJ71, risquent d'avoir des incidences sur la perception de neutralité associée à ces deux postes décisionnels clefs et de compromettre l'objectivité et l'indépendance des activités correspondantes si le financement ne peut pas être obtenu auprès d'un ensemble de donateurs. Cette solution n'est pas viable à moyen terme et elle aura un impact important sur l'expansion du programme, y compris dans le cadre du partenariat qui se développe avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres institutions internationales.

Tableau 14

Économies réalisées au titre des fonds à des fins générales au siège, en 2009 et en 2010-2011

Catégorie	Économies (en milliers de dollars É.-U.)		Postes supprimés
	2009 (réalisées)	2010-2011 (prévues)	
Ressources à des fins générales			
Postes	702,5	1 268,2	4
Autres objets de dépense	144,1	151,6	
Total	846,6	1 419,8	4

54. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes pour le sous-programme 3 au siège de l'UNODC financeront principalement le Bureau du directeur exécutif, le Groupe du suivi et de l'appui, le Groupe de la programmation intégrée, la Section de la gouvernance, de la sécurité humaine et de l'état de droit et les Sections de la coopération technique. Les ressources globales nécessaires, de 8 801 900 dollars, financeront un poste au Bureau du directeur exécutif (1 GS (AC)), 3 postes au Groupe du suivi et de l'appui (1 P-3, un nouveau P-2 et 1 GS (AC)), 4 postes au Groupe de la programmation intégrée (1 P-5, 2 P-4 et 1 P-2),

1 poste à la Section de la gouvernance, de la sécurité humaine et de l'état de droit (1 GS (AC)), et 20 postes aux Sections de la coopération technique (2 P-5, 5 P-4, 3 P-3 et 10 GS (AC)). Les ressources non affectées à des postes, de 1 321 400 dollars, financeront le personnel temporaire, les consultants, les frais de voyage du personnel, les frais généraux de fonctionnement et les dépenses de représentation. L'augmentation globale au titre des postes, de 1 193 300 dollars, s'explique par:

a) La création d'un nouveau poste P-4 (Spécialiste de la gestion des programmes) au Groupe de la programmation intégrée, financé en partie au titre du personnel temporaire en 2008-2009 (345 400 dollars);

b) La création d'un nouveau poste P-4 (Coordonnateur de programme) à l'appui du Bureau régional pour la Fédération de Russie et le Bélarus depuis Vienne (345 400 dollars);

c) Le reclassement à P-4 d'un poste P-3 (Spécialiste de la gestion des programmes) au Groupe pour l'Asie du Sud et de l'Est et le Pacifique (sect. II de la Coopération technique), auparavant financé par des fonds à des fins générales (44 300 dollars);

d) La création d'un poste P-2 (Administrateur de programme) au Groupe de la programmation intégrée en vue de fournir un appui au développement de l'approche de la programmation intégrée (229 100 dollars);

e) La création d'un poste P-2 (Fonctionnaire d'administration) au Groupe du suivi et de l'appui en vue d'améliorer l'appui aux bureaux extérieurs en ce qui concerne toutes les questions relatives aux ressources humaines (229 100 dollars).

55. L'augmentation nette de 255 300 dollars au titre des ressources non affectées à des postes s'explique par:

a) L'augmentation des fonds requis au titre de l'assistance temporaire (141 400 dollars) en vue de fournir un appui à la région de l'Afrique de l'Est, une assistance technique à la Commission de l'Union africaine et un appui technique à différentes unités pendant les périodes de pointe;

b) L'augmentation des fonds requis au titre des services de consultants et d'experts (103 200 dollars) en vue de procéder à différentes missions d'évaluation, d'appuyer l'élaboration de programmes et d'apporter une assistance en matière de positionnement stratégique, ainsi que d'établir et de renforcer des partenariats;

c) L'augmentation des fonds requis au titre des frais généraux de fonctionnement (10 000 dollars) et des dépenses de représentation (4 000 dollars), en partie compensée par la baisse des frais de voyage et des dépenses de personnel (3 300 dollars).

56. Les ressources ordinaires disponibles sont présentées au chapitre 16 (sous programme 3) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. En outre, le sous-programme 3 recevra 20 % des ressources prévues au chapitre 22 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale). Pour l'exercice biennal 2010-2011, les ressources ordinaires disponibles s'établiront au total à 7 640 400 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 88 800 dollars. Les fonds présentés au chapitre 16 permettront d'assurer le maintien de 22 postes (6 362 000 dollars) et de financer les

dépenses de 966 600 dollars non liées à des postes, en baisse de 8 700 dollars, afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, aux frais de voyage du personnel, aux services contractuels et aux subventions et contributions. L'allocation de 311 800 dollars consentie au titre du chapitre 22 pour les ressources non affectées à des postes servira à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, les frais de voyage, les services contractuels, les dépenses de fonctionnement et les subventions et contributions.

Tableau 15

Ressources prévues: sous-programme 3 – opérations sur le terrain

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011
A. Fonds à des fins générales				
Postes	11 398,2	9 132,8	30	21
Autres objets de dépense	117,1	-	-	-
Total partiel	11 515,3	9 132,8	30	21
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	5 273,6	4 302,7	98	87
Autres objets de dépense	4 623,8	4 757,4	-	-
Total partiel	9 897,4	9 060,1	98	87
C. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	231 178,6	182 345,4	-	-
Fonds du programme contre le crime	59 541,3	72 820,9	-	-
Total partiel	290 719,9	255 166,3	-	-
Total	312 132,6	273 359,2	128	108

57. En 2010-2011, les ressources à des fins générales financeront les postes essentiels d'agents recrutés sur le plan international dans les bureaux extérieurs de l'UNODC, alors que les dépenses locales, y compris les traitements du personnel local, seront financées par des fonds d'appui aux programmes et des contributions à des fins spéciales. Les ressources à des fins générales, d'un montant total de 9 132 800 dollars financeront 21 postes d'agent recruté sur le plan international dans les bureaux extérieurs (6 D-1, 7 P-5, 5 P-4 et 3 P-3). La diminution nette de neuf postes, soit 2 265 400 dollars, s'explique par a) une réduction de 3 447 700 dollars consécutive à la mise en place de mesures d'économies au titre des ressources à des fins générales en 2009, à savoir: i) le déclassement de D-1 à P-5 du poste de représentant de l'UNODC au Bureau régional pour le Brésil et le cône Sud; ii) le déclassement de D-1 à P-4 du poste de représentant de l'UNODC au Bureau du Pakistan en raison d'une diminution du volume des programmes; iii) la suppression du poste P-5 de représentant au Bureau du Myanmar, du poste P-5 de représentant au Bureau de l'État plurinational de Bolivie, du poste P-5 de représentant au Bureau régional pour la Fédération de Russie et le Bélarus, du poste P-5 de représentant au Bureau du Viet Nam, d'un poste P-4 au Bureau de l'Afghanistan, d'un poste P-4 au Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, d'un poste P-4 au Bureau régional pour l'Asie centrale, d'un poste P-3 au Bureau régional pour l'Amérique centrale et le Mexique et d'un poste P-3 au Bureau du Nigéria; b) une diminution nette de 319 200 dollars en raison de la suppression

d'un poste P-5 et du reclassement d'un poste P-3 à P-4 au Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique; c) la création d'un poste P-3 (Administrateur de programme) au Bureau régional pour l'Asie centrale (augmentation de 280 300 dollars); et d) l'augmentation des coûts salariaux standard, de 1 221 200 dollars. La diminution nette de 117 100 dollars des ressources non affectées à des postes traduit l'arrêt du versement des fonds au titre de l'assistance temporaire qui étaient requis en 2008-2009 pour financer provisoirement un poste d'expert international au Bureau régional pour l'Asie centrale. Les coûts de ce poste seront imputés aux fonds alloués aux projets en 2010-2011.

58. Le maintien en 2010-2011 des mesures d'économie prises en 2009, y compris la suppression de postes spécifiques financés par les ressources à des fins générales dans le cadre des opérations de l'UNODC sur le terrain aura les conséquences suivantes:

a) Compte tenu de la suppression du poste P-5 de représentant au Bureau du Myanmar dans le contexte de l'élaboration du nouveau programme régional de l'UNODC pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, l'absence d'un représentant de l'UNODC dans le deuxième plus gros pays producteur d'opium à l'échelle mondiale aura un effet négatif sur la coordination du programme de l'Office avec le Gouvernement et les organismes des Nations Unies concernés.

b) La suppression du poste P-5 de représentant au Bureau de l'État plurinational de Bolivie était devenue nécessaire en raison de la diminution continue des fonds destinés aux programmes de l'UNODC dans ce pays. Quoiqu'il en soit, celui-ci demeure un producteur important de feuille de coca et sa production de cocaïne n'a cessé de croître au cours des quatre dernières années. Cette situation exige de renforcer le dialogue avec les homologues gouvernementaux en coopération avec les principaux donateurs pour s'attaquer à la politique bolivienne en matière de culture du cocaïer et concevoir un programme de coopération technique adapté.

c) La suppression du poste P-5 de représentant au Bureau régional pour la Fédération de Russie et le Bélarus est due à l'incapacité de l'UNODC à élaborer un programme de grande portée pour la Fédération de Russie. Le Bureau sera réduit à un Bureau de projet au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

d) La suppression du poste P-5 de représentant au Bureau du Viet Nam aura un impact négatif sur l'expansion du programme de l'UNODC, en particulier avec les donateurs qui ne font pas partie du Fonds du programme "Unis dans l'action" pour le Viet Nam. On espère que le nouveau programme régional de l'UNODC pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique aidera à compenser la perte de ce poste et que l'Office restera impliqué dans la mise en place de son programme en cours au Viet Nam, à l'aide d'un financement provenant soit du Fonds du programme "Unis dans l'action", soit de sources classiques de financement;

e) La suppression du poste P-4 de spécialiste de la gestion des programmes au Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord aura des conséquences sur le contrôle du programme et sur les mesures de soutien visant à le développer;

f) La suppression du poste P-4 de spécialiste des opérations de gestion au Bureau régional pour l'Asie centrale réduira la capacité de l'UNODC à superviser le

programme et aura des conséquences sur l'élaboration des descriptifs de projet, l'évaluation du programme et l'établissement des rapports destinés aux donateurs et au siège;

g) La suppression du poste P-3 de spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime au Bureau régional pour l'Amérique centrale et le Mexique entravera la gestion du programme et l'expansion du programme de coopération technique;

h) La suppression du poste P-3 d'administrateur de programme au Bureau du Nigéria aura des conséquences sur le contrôle et l'expansion du programme et sur la coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté européenne et les autres partenaires régionaux.

Tableau 16

Économies réalisées au titre des fonds à des fins générales dans le cadre des opérations sur le terrain en 2009 et en 2010-2011

Catégorie	Économies (en milliers de dollars É.-U.)		Postes supprimés
	2009 (réalisées)	2010-2011 (prévues)	
Ressources à des fins générales			
Postes	427,3	3 447,7	9
Autres objets de dépense	-	-	
Total	427,3	3 447,7	9

59. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes pour 2010-2011 s'établissent au total à 9 060 100 dollars, dont 4 302 700 destinés aux postes et 4 757 400 aux autres objets de dépense. Quatre-vingt-sept postes soumis à recrutement local (18 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 69 postes d'agent local) sont inscrits au budget des bureaux extérieurs pour un montant total de 7 549 500 dollars. Toutefois, pour faire correspondre de manière plus équitable les projets à leur coût direct, les dépenses de personnel local des bureaux extérieurs, de 3 246 800 dollars environ, seront directement imputées, en 2010-2011, aux projets financés par des ressources à des fins spéciales et le montant imputé aux fonds d'appui aux programmes sera ramené à 4 302 700 dollars, ce qui représentera une réduction nette de 970 900 dollars par rapport au coût des postes d'agent local inscrits en 2008-2009. Les changements touchant les postes d'agent local comprennent notamment:

a) L'ajout de quatre postes d'agent local au Bureau de l'Afghanistan afin de renforcer la capacité du Bureau en matière de finance, gestion des ressources humaines, achat et administration;

b) La suppression de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national et de trois postes d'agent local à la suite de la réduction des effectifs du Bureau de l'État plurinational de Bolivie et de la suppression du poste de représentant;

c) L'ajout d'un poste d'agent local au Bureau régional pour le Brésil et le cône Sud afin de renforcer les capacités du programme;

- d) La suppression d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau régional pour l'Afrique de l'Est afin de réduire les coûts;
- e) L'ajout de deux postes d'agent local au Bureau régional pour l'Asie centrale afin de renforcer les capacités du programme;
- f) La suppression de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national au Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique afin de réduire les coûts;
- g) La suppression de deux postes d'agent local au Bureau du Viet Nam à la suite de la réduction des effectifs du Bureau et de la suppression du poste de représentant;
- h) La suppression de trois postes d'administrateur recruté sur le plan national et de trois postes d'agent local au Bureau régional pour la Fédération de Russie et le Bélarus compte tenu de la réduction des effectifs du Bureau et de la suppression du poste de représentant; et
- i) La suppression d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national et d'un poste d'agent local au Bureau du Pérou afin de réduire les coûts.

60. Les ressources non affectées à des postes, d'un montant de 4 757 400 dollars financeront l'assistance temporaire, les frais de voyage, les fournitures, le matériel et les autres frais de fonctionnement des bureaux extérieurs. Elles représentent, par rapport à l'exercice 2008-2009, une hausse globale de 133 600 dollars incluant une augmentation de 546 000 dollars au titre des autres dépenses de personnel, qui permettra de financer du personnel temporaire pour augmenter les capacités d'appui pendant les périodes de pointe et de fournir des services de personnel temporaire international pour soutenir les bureaux extérieurs du Cambodge, de Colombie, d'Égypte et du Kenya en 2010-2011. Cette hausse sera compensée par la baisse, de 412 400 dollars, des frais généraux de fonctionnement et d'autres frais du Bureau de l'État plurinational de Bolivie et du Bureau régional pour la Fédération de Russie et le Bélarus en raison de la réduction des effectifs ou de la fermeture de ces bureaux.

VI. Appui aux programmes

61. La Division de la gestion appuie les organes directeurs, la direction exécutive et l'administration ainsi que les sous-programmes de fond. Ses services sont répartis en sept entités: le Service de la gestion des ressources financières, le Service de la gestion des ressources humaines, le Service de la technologie de l'information, la Section de l'appui général, la Section des achats, le Service de la gestion des conférences et le Service de la sécurité et de la sûreté. Le Service de la gestion des conférences et le Service de la sécurité et de la sûreté ne sont pas mentionnés ci-après, car ils sont pris en compte dans les chapitres 2 et 33, respectivement, du projet de budget-programme pour 2010-2011.

Tableau 17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: fournir aux programmes de fond de l'UNODC des services efficaces à l'appui de la gestion, de l'administration, des finances, des ressources humaines, de l'informatique et d'autres aspects de l'infrastructure.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Amélioration de la capacité de gestion de l'Office en matière de planification des ressources, en vue de l'adoption d'une approche intégrée et coordonnée des contrôles financiers, des systèmes de gestion des ressources humaines, de la gestion de la chaîne logistique, de la communication des informations et de la prise de décisions synthétique	a) Accroissement du pourcentage d'applications de gestion du flux de travail intégrées au Système intégré de gestion (SIG) et accessibles à plusieurs groupes d'utilisateurs répartis dans différentes unités administratives <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 70 % 2008-2009 (estimation): 80 % 2010-2011 (objectif): 90 %
b) Amélioration du suivi des activités extrabudgétaires	b) Réduction de l'écart entre les crédits et les dépenses extrabudgétaires (en pourcentage) <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 22 % 2008-2009 (estimation): 20 % 2010-2011 (objectif): 20 %
c) Amélioration de l'intégrité des données financières	c) Absence d'opinions défavorables majeures de la part des commissaires aux comptes au sujet d'autres questions financières <i>Mesure des résultats (opinions défavorables sur des questions financières et mise en œuvre intégrale, au cours de l'exercice biennal suivant, des recommandations des commissaires aux comptes ayant été approuvées):</i> 2006-2007: 0 2008-2009 (estimation): 0 2010-2011 (objectif): 0
d) Plus grande polyvalence du personnel	d) i) Augmentation de l'indice de mobilité du personnel <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 12,7 % 2008-2009 (estimation): 21 % 2010-2011 (objectif): 21 % ii) Augmentation du nombre moyen de formations et autres activités de valorisation par membre du personnel <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 7 2008-2009 (estimation): 6 2010-2011 (objectif): 6

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
e) Amélioration des services fournis par la Division de l'informatique pour répondre aux objectifs stratégiques de l'Office	e) Augmentation du nombre de services répondant au niveau escompté <i>Mesure des résultats (augmentation du nombre d'initiatives faisant intervenir les technologies de l'information et de la communication conformes à la stratégie élaborée en la matière):</i> 2006-2007: 90 2008-2009 (estimation): 90 2010-2011 (objectif): 90
f) Amélioration de la qualité et de l'efficacité des achats de biens et de services	f) i) Accroissement de la proportion de personnes interrogées se déclarant satisfaites du service des achats <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 80 % 2008-2009 (estimation): 80 % 2010-2011 (objectif): 80 % ii) Réduction des délais de traitement des achats <i>Mesure des résultats:</i> 2006-2007: 9 jours 2008-2009 (estimation): 9 jours 2010-2011 (objectif): 9 jours

Facteurs externes

62. Le sous-programme devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies:

- a) Les parties prenantes appuient les efforts de la Division de la gestion et coopèrent pleinement avec elle;
- b) Les parties prenantes coopèrent en communiquant dans les délais impartis des informations financières précises;
- c) La situation financière de l'UNODC n'a pas d'incidence négative sur la capacité des responsables de l'Office à planifier leurs besoins en personnel;
- d) L'évolution de la technologie et les faits nouveaux dans les secteurs connexes n'ont pas d'effet négatif sur la portée des services fournis.

Produits

63. Les produits de l'exercice biennal dans le domaine des services d'appui administratif (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) seront les suivants:

- a) Selon les besoins, représentation du Secrétaire général et du Directeur général pour diverses questions administratives et financières aux réunions des organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies tenues à Vienne; représentation de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'UNODC dans le cadre des services mixtes et communs avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

(ONUDI) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, pour les questions relatives aux services communs assurés au Centre international de Vienne; représentation de l'ONU dans les négociations avec le Gouvernement du pays hôte concernant certains aspects de l'application de l'accord de siège; gestion des services d'appui administratif et suivi du déroulement de la réforme de la gestion et de l'application, par les services du Secrétariat installés à Vienne, des directives et décisions du Comité de la politique de gestion;

b) Planification des programmes, budget et comptabilité: établissement du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 et des rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011 en ce qui concerne les bureaux et les programmes de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'UNODC; établissement de projets d'état des incidences sur les budgets-programmes à soumettre à l'approbation du Siège et fourniture de services connexes aux commissions techniques du Conseil économique et social et à d'autres organes; établissement du budget consolidé de l'UNODC pour les fonds extrabudgétaires (Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale) pour l'exercice 2012-2013; négociation, suivi et application des accords relatifs à la participation aux coûts conclus avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'AIEA et l'ONUDI, ainsi que des accords de participation aux frais liés à l'appui aux programmes fourni aux services du Secrétariat financés par des ressources extrabudgétaires, aux entités appliquant le régime commun des Nations Unies et aux autres organisations utilisant les locaux du Centre international de Vienne; examen et approbation des accords de financement, et établissement de rapports financiers à l'intention des pays donateurs, conformément aux accords; examen des principes comptables de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'UNODC, et établissement des comptes correspondants en vue de l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public; comptabilité, états de paie, ordonnancement des paiements, décaissements et gestion de la trésorerie de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'UNODC; élaboration des réponses de l'Administration et examen des mesures prises pour donner suite aux rapports des organes de contrôle externe et interne, tels que le Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection et le BSCI; formation et orientations relatives aux questions budgétaires et financières pour toutes les entités du Secrétariat sises à Vienne, établissement de procédures, suivi de l'utilisation des crédits alloués et tenue à jour des statistiques concernant les vacances de postes; gestion des ressources extrabudgétaires, en particulier en ce qui concerne les projets de coopération technique, y compris l'examen des descriptifs de projet, l'ouverture de crédits, le suivi de l'exécution des dépenses et l'établissement de rapports financiers;

c) Gestion des ressources humaines:

i) Appui fonctionnel et services de secrétariat aux organes centraux de contrôle de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'UNODC dans le cadre du système de sélection du personnel; sélection de candidats pour les postes vacants; conseils au personnel d'encadrement sur les questions de sélection et d'affectation; et organisation de tests en vue de recruter des agents des services

généraux (employés de bureau, commis aux statistiques, commis-comptables, assistants d'édition et gardes de sécurité);

ii) Exécution de programmes de perfectionnement et de formation du personnel visant l'acquisition de compétences de base en matière d'administration et de gestion ainsi que de compétences spécialisées et techniques pour les fonctionnaires de toutes les catégories, dans le cadre du programme central de formation du Secrétariat; exécution de programmes d'aide à l'organisation des carrières pour les fonctionnaires de toutes les catégories, y compris de programmes visant à encourager la mobilité et à faciliter le suivi du comportement professionnel; application de mécanismes de mobilité visant en particulier la mobilité latérale des fonctionnaires de toutes les catégories, y compris au moyen de séances d'information et formation spécialisées; gestion rationalisée des réaffectations des administrateurs en début de carrière; assistance aux cadres et au personnel pour le suivi du comportement professionnel, notamment contrôle de l'application homogène du système de notation et activités de formation et services consultatifs en la matière; services d'orientation au personnel concernant un large éventail de questions d'ordre personnel et familial et liées au travail;

iii) Fourniture de conseils aux cadres de l'ensemble de l'Office des Nations Unies à Vienne concernant la formulation, la révision et l'application des politiques et des règles relatives au personnel; conseils juridiques et interprétations faisant autorité concernant le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU et d'autres politiques relatives au personnel à l'intention des cadres et des fonctionnaires; recours et affaires disciplinaires: fourniture de conseils aux cadres de l'ensemble de l'Office des Nations Unies à Vienne concernant la formulation, la révision et l'application des politiques et des règles relatives au personnel;

d) Services relatifs aux technologies de l'information et de la communication: appui à la gestion des applications, y compris la conception, la mise en œuvre et la maintenance des systèmes d'ordonnancement des tâches, tels que les progiciels de gestion intégrés de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'UNODC (SIG et système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi)), et des programmes de fond spécialisés (système national et système international de contrôle des drogues, par exemple); conception et maintenance, en coopération avec le siège, d'éléments d'infrastructure, d'applications et de procédures informatiques pour assurer la continuité des opérations et la reprise après sinistre, l'objectif étant d'obtenir un niveau élevé de disponibilité des applications et des données; aide aux utilisateurs en vue d'une utilisation efficace du matériel informatique grâce à la fourniture de services d'assistance et à la formation du personnel; renforcement des services fournis aux bureaux extérieurs de l'UNODC pour faire en sorte que le personnel de ces bureaux ait accès aux mêmes services et fonctions que les fonctionnaires en poste à Vienne; gestion des services de télécommunications (standard, téléphone, téléphone portable et par satellite, vidéoconférence et services intégrés de messagerie, télécopie, courrier électronique, SMS et téléphonie par Internet, accès sans fil à Internet pour agendas électroniques et ordinateurs bloc-notes); services de gestion, d'appui et de renforcement portant sur tous les systèmes de sécurité faisant appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, y compris les systèmes de contrôle d'accès et

de surveillance des personnes et des véhicules; mise à niveau de tous les systèmes de connectivité et de données, y compris le réseau local, le réseau étendu, le réseau de stockage, le réseau éloigné et les liaisons Internet; fourniture d'une gamme complète de services d'accès à distance aux fonctionnaires travaillant hors de leur bureau (personnel en mission), ou à domicile ou hors site; élaboration, en coordination avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, renforcement et maintenance d'un grand système de gestion des conférences, comprenant le Système intégré de gestion des conférences (iCMS), les modules de gestion de l'interprétation et des réunions, le système de gestion des documents, des conférences et de la production, l'outil général de gestion des prestataires, l'outil de gestion de la correspondance, l'outil de référencement automatisé e-Reference et le système de stockage des documents;

e) Autres services d'appui: répartition et aménagement des locaux compris dans la superficie allouée à l'ONU et coordination des services connexes de gestion des bâtiments, contrôle des stocks, gestion des biens et administration du garage; délivrance de laissez-passer et autres documents de voyage; organisation des voyages officiels, expédition de biens, souscription des polices d'assurance connexes, et exploitation et entretien des équipements de transport; exploitation des services de courrier, d'enregistrement et d'archivage; passation des marchés de biens et de services pour les activités de l'UNODC au siège et dans les bureaux extérieurs, y compris établissement et émission des appels d'offres; présentation des dossiers au Comité des marchés, suivi des procédures de passation des marchés au siège et dans les bureaux extérieurs, attribution des commandes et des marchés et négociation et exécution des contrats de fourniture de biens et de services; et mise en place d'autres moyens novateurs permettant d'améliorer l'efficacité et la capacité des services d'achat, tant au siège que dans les bureaux extérieurs.

Tableau 18

Ressources prévues: Appui aux programmes

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011
A. Fonds à des fins générales				
Postes	1 660,9	1 285,6	9	7
Autres objets de dépense	1 534,4	1 084,1	-	-
Total partiel	3 195,3	2 369,7	9	7
B. Fonds d'appui aux programmes				
Postes	8 614,1	8 634,8	40	40
Autres objets de dépense	1 405,3	1 277,0	-	-
Total partiel	10 019,4	9 911,8	40	40
C. Fonds à des fins spéciales				
Fonds du programme contre la drogue	1 276,6	782,9	-	-
Fonds du programme contre le crime	7 446,4	11 917,3	-	-
Total partiel	8 723,0	12 700,1	-	-

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011	2008-2009	2010-2011
D. Budget ordinaire				
Postes	18 774,2	18 902,7	90	91
Autres objets de dépense	21 787,1	21 748,9	-	-
Total partiel	40 561,3	40 651,6	90	91
Total	62 499,0	65 633,2	139	138

64. Les ressources prévues à des fins générales financent les dépenses afférentes au système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi) de l'UNODC, aux services d'appui partagés ainsi qu'au Comité des commissaires aux comptes et au BSCI. Le montant total prévu à des fins générales, qui s'élève à 2 369 700 dollars, correspond à sept postes pour le système ProFi (un poste GS (1^{re} C)) et six postes GS (AC)), ainsi qu'à d'autres objets de dépense – personnel temporaire, services contractuels, frais de voyage du personnel, communications, fournitures, mobilier et matériel, et autres frais généraux de fonctionnement. La diminution nette de 825 600 dollars des ressources à des fins générales s'explique principalement par les mesures d'économie mises en place dans cette catégorie en 2009 (691 500 dollars au total). La réduction de 375 300 dollars au titre des postes résulte de la suppression d'un poste P-3 (Coordonnateur des formations en informatique) et d'un poste GS (AC) (Coordonnateur pour le système ProFi PeopleSoft) à la suite des mesures d'économie adoptées au titre des ressources à des fins générales (455 400 dollars), en partie compensées par une hausse des coûts salariaux standard (80 100 dollars). La réduction nette, de 450 300 dollars, des autres objets de dépense reflète: a) la réduction de 236 100 dollars au titre des ressources à des fins générales résultant des mesures d'économie mises en place en 2009 qui concernent les frais de voyage, les services contractuels, les dépenses de fonctionnement, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel; et b) une diminution nette de 214 200 dollars résultant d'autres réductions relatives aux frais de voyage, aux services contractuels, aux services d'appui partagés, en partie compensées par une hausse des dépenses de personnel temporaire destinée à renforcer l'équipe informatique des bureaux extérieurs.

65. Les réductions des ressources à des fins générales proposées pour 2010-2011, avec la suppression d'un poste P-3 (Coordonnateur des formations en informatique) et d'un poste GS (AC) (Coordonnateur pour le système ProFi PeopleSoft) auront un impact négatif sur l'application de la stratégie de gestion des connaissances de l'UNODC et sur l'organisation d'activités de formation prévoyant notamment l'introduction de l'apprentissage en ligne et la mise en place d'un système de conférence via le Web. L'équipe pour le système ProFi devra prendre à sa charge certaines des tâches du coordonnateur des formations en informatique et consacrer ainsi moins de temps à la conception technique des rapports financiers pertinents du système ProFi et à l'appui technique aux nouveaux composants du cycle de vie du projet. Le nombre de formations destinées au personnel de terrain et du siège et aux États Membres pourrait également être réduit. Le module financier de ProFi pourrait ne pas fonctionner en permanence et son niveau de disponibilité, de 99,9 % (hors périodes de maintenance programmée), risque de baisser. La mise en place d'améliorations techniques sera entravée par le manque de connaissances

spécialisées disponibles, il sera plus difficile de procéder aux essais et d'obtenir l'adhésion des utilisateurs et cela demandera davantage de temps. En conséquence de la réduction des crédits alloués aux autres objets de dépense (frais de voyage du personnel), aucune visite annuelle ne pourra être effectuée dans certains bureaux extérieurs pour échanger des renseignements sur les pratiques informatiques et les accords relatifs aux procédures et aux flux de travail. La réduction des services contractuels risque d'interrompre le fonctionnement en temps réel de modules spécifiques de ProFi et de systèmes fonctionnant via le Web, dont le soutien est assuré par des prestataires extérieurs.

Tableau 19

Économies réalisées au titre des fonds à des fins générales, en 2009 et en 2010-2011

Catégorie	Économies (en milliers de dollars É.-U.)		Postes supprimés
	2009 (réalisées)	2010-2011 (prévues)	
Fonds à des fins générales			
Postes	(106,3)	455,4	2
Autres objets de dépense	198,1	236,1	
Total	91,8	691,5	2

66. Le montant total prévu pour l'appui aux programmes de la Division de la gestion pour 2010-2011, qui s'élève à 9 911 800 dollars, correspond à 20 postes au Service de la gestion des ressources financières (1 D-1, 1 P-4, 1 P-3, 3 GS (1^{re} C) et 14 GS (AC)), 9 postes au Service de la gestion des ressources humaines (1 P-4 et 8 GS (AC)), 6 postes au Service de la technologie de l'information (1 D-1, 1 P-5, 2 GS (1^{re} C) et 2 GS (AC)), 4 postes à la Section de l'appui général (4 GS (AC)) et 1 poste à la Section des achats (1 P-3), ainsi qu'à d'autres objets de dépense – personnel temporaire, services contractuels, dépenses d'appui informatique pour les ordinateurs de bureau utilisés par les fonctionnaires de l'ONUDC et financés par des ressources extrabudgétaires, frais de voyage et formation du personnel, mobilier et matériel et autres frais généraux de fonctionnement.

67. La diminution nette de 107 600 dollars reflète: a) une augmentation des ressources destinées aux postes (20 700 dollars) résultant du reclassement à P-5 du poste P-4 de chef de la Section des produits mondiaux au Service de la technologie de l'information, qui traduit la responsabilité accrue qu'implique la gestion de tous les logiciels développés par le Service; et b) une diminution des objets de dépense autres que les postes, de 128 300 dollars, qui comprend notamment des réductions au titre des autres dépenses de personnel, des frais de voyage, des dépenses afférentes aux consultants, des dépenses de fonctionnement et du matériel.

68. Les ressources demandées au titre du budget ordinaire, soit 1 125 800 dollars relèvent de l'appui aux programmes prévu au chapitre 16 du projet de budget-programme pour 2010-2011. Elles doivent répondre aux besoins informatiques de l'Office, notamment en conception de systèmes spécialisés relatifs aux activités de fond, en services de maintenance et d'appui des postes de travail et des réseaux et en achats de matériel informatique (nouvelles acquisitions et remplacements). Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne figurent au

chapitre 28F du projet de budget-programme pour 2010-2011. Le montant demandé, qui s'élève à 39 525 800 dollars, servira à financer 91 postes ainsi que d'autres objets de dépense tels que le personnel temporaire, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les dépenses de fonctionnement, le mobilier et le matériel, et les subventions et contributions. On notera que la Division de la gestion apporte un appui administratif non seulement à l'UNODC, mais aussi à d'autres entités de l'Organisation des Nations Unies sises à Vienne, parmi lesquels le Bureau des affaires spatiales, la Division du droit commercial international, le secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, le Service d'information des Nations Unies et le BSCI. Elle appuie également, dans une certaine mesure et à titre de service commun remboursable, les autres institutions internationales sises au Centre international de Vienne, à savoir l'AIEA, l'ONUDI et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

VII. Situation financière

A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

69. La situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (le fonds du programme contre la drogue) est récapitulée au tableau 20. Les recettes à des fins générales devraient diminuer de 4,5 millions de dollars (19,8 %), pour passer de 22,8 millions de dollars en 2008-2009 à 18,3 millions de dollars en 2010-2011. Cette baisse est accentuée par l'impact de la crise financière mondiale sur les contributions volontaires et les intérêts créditeurs. Parallèlement, du fait des mesures de réduction des coûts qui ont été mises en place en 2009 et qui seront maintenues en 2010-2011, les dépenses à des fins générales devraient tomber à 17,2 millions de dollars en 2010-2011, ce qui représente une diminution de 5,8 millions de dollars (25,1 %) par rapport au budget révisé pour 2008-2009.

70. Les mesures de réduction des coûts mises en place en 2009 ont été décidées après que le budget révisé eut été présenté à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en janvier 2009 (dans le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2008-2009) et elles n'apparaissent pas dans le tableau 20. On estime actuellement que ces mesures permettront de réaliser 1,9 million de dollars d'économies par rapport au niveau des dépenses prévu dans le budget révisé 2008-2009. Étant donné qu'une grande partie des économies de 2009 seront dégagées grâce au financement par des ressources à des fins spéciales de postes précédemment financés par des ressources à des fins générales, et que la disponibilité de ressources à des fins spéciales n'est guère prévisible, il serait prudent d'envisager l'éventualité que les membres du personnel occupant ces postes quittent leurs fonctions en 2010-2011. À cet égard, les économies réelles réalisées en 2009 s'élèvent à 907 000 dollars. Comme expliqué aux paragraphes 16 à 18 ci-dessus, en 2010-2011 les dépenses de l'UNODC à des fins générales seront imputées au fonds du programme contre la drogue et au fonds du programme contre

le crime proportionnellement au niveau des recettes à des fins générales générées par chacun de ces fonds.

71. Les recettes au titre de l'appui aux programmes devraient diminuer de 2,1 millions de dollars (8,4 %), pour passer de 25,3 millions de dollars en 2008-2009 à 23,2 millions de dollars en 2010-2011. Les dépenses au titre de l'appui aux programmes devraient augmenter de 1,1 million de dollars (5,9 %), pour passer de 19,5 millions de dollars en 2008-2009 à 20,7 millions de dollars en 2010-2011. La réduction prévue des recettes au titre de l'appui aux programmes s'explique par la baisse attendue de 34,6 millions de dollars (12,8 %) des dépenses financées par des contributions à des fins spéciales, qui devraient passer de 269,8 millions de dollars en 2008-2009 à 235,3 millions de dollars en 2010-2011. Pour les exercices 2008-2009 et 2010-2011, l'UNODC a activement cherché à augmenter ses réserves destinées à l'appui aux programmes de telle sorte qu'elles atteignent un niveau au moins équivalent au montant nécessaire pour une année. Cette démarche vise à garantir au personnel une plus grande sécurité contractuelle et constitue une protection contre les cas imprévus d'inexécution, d'inflation et de fluctuation des taux de change ou pour l'extinction des obligations juridiques que créerait l'interruption subite d'activités financées par des fonds à des fins spéciales.

72. Les recettes à des fins spéciales ont augmenté de 109,2 millions de dollars (49,5 %) entre 2006-2007 (exercice au cours duquel elles se sont élevées à 220,3 millions de dollars) et 2008-2009 (329,5 millions de dollars), mais elles devraient baisser de 116,1 millions de dollars (35,2 %) en 2010-2011, pour s'établir à 213,4 millions de dollars. L'augmentation enregistrée entre 2006-2007 et 2008-2009 était due en grande partie aux contributions versées par le Brésil, la Colombie, le Mexique et ONUSIDA au titre de la participation aux coûts, à une importante contribution versée par les Pays-Bas pour les activités menées en Europe centrale et orientale et à la progression constante de l'appui financier apporté par la Commission européenne pour un large éventail de projets. Pour l'exercice biennal 2010-2011, avec l'achèvement prévu d'un important projet de développement alternatif en Colombie et d'un projet de lutte contre l'abus de drogues au Brésil, et avec les réductions qui devraient être enregistrées concernant divers autres projets, le niveau des recettes à des fins spéciales devrait revenir à un montant plus proche de celui de 2006-2007. L'exécution des programmes a progressé de 19 % en 2006-2007 et devrait augmenter de 79,5 % en 2008-2009, puis diminuer de 12,8 % en 2010-2011. En raison de cette augmentation globale, l'UNODC s'attend à ce que le solde des fonds à des fins spéciales, qui devrait s'élever à 162,6 millions de dollars à la fin de l'année 2009, tombe à 117,7 millions de dollars à la fin de l'année 2011.

Tableau 20

Programme contre la drogue: état financier récapitulatif du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, 2008-2009 et 2010-2011
(en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget révisé 2008-2009</i>				<i>Budget initial 2010-2011</i>			
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>
I. Financement								
A. Solde en début d'exercice	130 379,7	11 251,5	5 085,4	146 716,6	162 565,3	11 046,3	10 037,1	183 648,7
Total partiel, A	130 379,7	11 251,5	5 085,4	146 716,6	162 565,3	11 046,3	10 037,1	183 648,7
B. Recettes								
Contributions des États Membres	129 060,4	18 877,9	-	147 938,3	113 884,0	16 256,0	-	130 140,0
Contributions des États Membres au titre de la participation aux coûts	164 810,5	-	-	164 810,5	74 020,0	-	-	74 020,0
Contributions d'organismes publics	13 627,3	-	-	13 627,3	1 400,0	-	-	1 400,0
Contributions d'organisations internationales	16 997,1	-	-	16 997,1	21 300,0	-	-	21 300,0
Dons publics	925,6	0,7	-	926,3	560,0	-	-	560,0
Intérêts	3 822,4	3 343,3	272,2	7 437,9	2 100,0	1 900,0	160,0	4 160,0
Recettes accessoires	276,1	606,2	88,6	970,9	120,0	150,0	40,0	310,0
Total partiel, recettes	329 519,4	22 828,1	360,8	352 708,3	213 384,0	18 306,0	200,0	231 890,0
Ajustement au titre de l'appui aux programmes	(24 988)	-	24 988	-	(23 011)	-	23 011	-
Total partiel, B	304 531,8	22 828,1	25 348,4	352 708,3	190 372,6	18 306,0	23 211,4	231 890,0
Total, I (A+B)	434 911,5	34 079,6	30 433,8	499 424,9	352 937,9	29 352,3	33 248,5	415 538,7

	Budget révisé 2008-2009				Budget initial 2010-2011			
	Fonds à des fins spéciales	Fonds à des fins générales	Dépenses d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins spéciales	Fonds à des fins générales	Dépenses d'appui aux programmes	Total
II. Dépenses								
Direction exécutive et administration	606,0	2 074,0	-	2 680,0	-	1 197,3	-	1 197,3
Division des traités	1 393,5	230,0	-	1 623,5	2 040,0	-	-	2 040,0
Division de l'analyse des politiques	9 613,2	7 218,6	-	16 831,8	12 849,5	5 779,9	-	18 629,4
Division des opérations								
- Siège	24 726,0	2 856,8	4 555,8	32 138,6	36 189,6	1 782,9	6 378,9	44 351,4
- Bureaux extérieurs	231 178,6	8 258,7	7 415,3	246 852,6	182 345,4	6 287,1	6 711,0	195 343,5
Division de la gestion	1 276,6	2 395,2	7 572,1	11 243,9	782,9	2 194,6	7 598,0	10 575,5
Agents d'exécution externes	1 053,4	-	-	1 053,4	1 053,4	-	-	1 053,4
Total, II	269 847,3	23 033,3	19 543,2	312 423,8	235 260,8	17 241,8	20 687,9	273 190,5
III. Solde (I-II)	165 064,2	11 046,3	10 890,6	187 001,1	117 677,1	12 110,5	12 560,6	142 348,2
Transfert destiné à financer les dépenses liées à la cessation de service et à l'assurance maladie après la cessation de service	-	-	(854)	(854)	-	-	-	-
Remboursement aux donateurs	(609)	-	-	(609)	-	-	-	-
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 890)	-	-	(1 890)	-	-	-	-
Solde en fin d'exercice	162 565,3	11 046,3	10 037,1	183 648,7	117 677,1	12 110,5	12 560,6	142 348,2

B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

73. La situation financière du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (le fonds du programme contre le crime) est récapitulée au tableau 21. Les recettes à des fins générales devraient diminuer de 2,4 millions de dollars (32,1 %), pour passer de 7,6 millions de dollars en 2008-2009 à 5,2 millions de dollars en 2010-2011. Cette baisse est accentuée par l'impact de la crise financière mondiale sur les contributions volontaires et les intérêts créditeurs. Parallèlement, du fait des mesures de réduction des coûts qui ont été mises en place en 2009 et qui seront maintenues en 2010-2011, les dépenses à des fins générales devraient tomber à 4,5 millions de dollars en 2010-2011, ce qui représente une diminution de 2,6 millions de dollars (36,3 %) par rapport au budget révisé pour 2008-2009.

74. Les mesures de réduction des coûts mises en place en 2009 ont été décidées après que le budget révisé eut été présenté à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en janvier 2009 (dans le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2008-2009) et elles n'apparaissent pas dans le tableau 21. On estime actuellement que ces mesures permettront de réaliser 486 000 dollars d'économies par rapport au niveau des dépenses prévu dans le budget révisé 2008-2009. Étant donné qu'une partie des économies de 2009 seront dégagées grâce au financement par des ressources à des fins spéciales de postes précédemment financés par des ressources à des fins générales, et que la disponibilité de ressources à des fins spéciales n'est guère prévisible, il serait prudent d'envisager l'éventualité que les membres du personnel occupant ces postes quittent leurs fonctions en 2010-2011. À cet égard, les économies réelles réalisées en 2009 s'élèvent à 305 000 dollars. Comme expliqué aux paragraphes 16 à 18 ci-dessus, en 2010-2011 les dépenses de l'UNODC à des fins générales seront imputées au fonds du programme contre la drogue et au fonds du programme contre le crime proportionnellement au niveau des recettes à des fins générales générées par chacun de ces fonds.

75. Les recettes au titre de l'appui aux programmes devraient diminuer de 1,3 million de dollars (12,7 %), pour passer de 9,9 millions de dollars en 2008-2009 à 11,2 millions de dollars en 2010-2011. Les dépenses au titre de l'appui aux programmes devraient baisser de 0,7 million de dollars (9,2 %), pour passer de 7,8 millions de dollars en 2008-2009 à 7,1 millions de dollars en 2010-2011. L'augmentation des recettes au titre de l'appui aux programmes s'explique par la hausse attendue de 2,7 millions de dollars (2 %) des dépenses financées par des contributions à des fins spéciales, qui devraient passer de 138,2 millions de dollars en 2008-2009 à 140,9 millions de dollars en 2010-2011. La baisse prévue des dépenses d'appui aux programmes résulte du fait que l'UNODC s'efforce d'imputer ces dépenses au fonds du programme contre la drogue et au fonds du programme contre le crime proportionnellement au niveau des recettes générées par chacun de ces fonds au titre de l'appui aux programmes. Pour les exercices 2008-2009 et 2010-2011, l'UNODC a activement cherché à augmenter ses réserves destinées à l'appui aux programmes de telle sorte qu'elles atteignent un niveau au moins équivalent au montant nécessaire pour une année. Cette démarche vise à garantir au

personnel une plus grande sécurité contractuelle et constitue une protection contre les cas imprévus d'inexécution, d'inflation et de fluctuation des taux de change ou pour l'extinction des obligations juridiques que créerait l'interruption subite d'activités financées par les fonds à des fins spéciales.

76. Les recettes à des fins spéciales ont augmenté de 10,5 millions de dollars (9,4 %) entre 2006-2007 (exercice au cours duquel elles se sont élevées à 111,3 millions de dollars) et 2008-2009 (121,8 millions de dollars) et devraient encore augmenter de 3,3 millions de dollars (2,7 %) en 2010-2011, pour s'établir à 125,1 millions de dollars. L'exécution des projets a progressé de 122 % en 2006-2007, et devrait encore augmenter de 110,7 % en 2008-2009. Ces améliorations ayant été réalisées à partir d'un niveau relativement faible, la progression projetée pour 2010-2011 est plus modeste (2 %). Ce relèvement du taux d'exécution des projets entraînera une réduction du solde des fonds à des fins spéciales, qui devrait passer de 75,3 millions de dollars fin 2009 à 48,4 millions de dollars fin 2011.

Tableau 21

Programme contre le crime: état financier récapitulatif du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 2008-2009 et 2010-2011
(en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget révisé 2008-2009</i>				<i>Budget initial 2010-2011</i>			
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>
I. Financement								
A. Solde en début d'exercice	102 098,6	3 767,2	1 200,0	107 065,8	75 323,4	4 046,7	2 402,2	81 772,2
	102 098,6	3 767,2	1 200,0	107 065,8	75 323,4	4 046,7	2 402,2	81 772,2
B. Recettes								
Contributions des États Membres	88 921,5	5 636,8	-	94 558,3	106 530,4	4 310,0	-	110 840,4
Contributions des États Membres au titre de la participation aux coûts	3 051,5	-	-	3 051,5	1 950,0	-	-	1 950,0
Contributions d'organismes publics	17 750,9	-	-	17 750,9	7 883,8	-	-	7 883,8
Contributions d'organisations internationales	5 362,2	-	-	5 362,2	1 762,2	-	-	1 762,2
Dons publics	2 789,2	-	-	2 789,2	3 373,4	-	-	3 373,4
Intérêts	2 758,1	1 941,0	64,4	4 763,5	2 400,0	700,0	50,0	3 150,0
Recettes accessoires	1 143,5	20,3	21,0	1 184,8	1 194,2	150,0	20,0	1 364,2
Total partiel, recettes	121 776,9	7 598,1	85,4	129 460,4	125 094,0	5 160,0	70,0	130 324,0
Ajustement au titre de l'appui aux programmes	(9 858)	-	9 858	-	(11 139)	-	11 139	-
Total partiel, B	111 918,9	7 598,1	9 943,4	129 460,4	113 954,8	5 160,0	11 209,1	130 324,0
Total, I (A+B)	214 017,5	11 365,3	11 143,4	236 526,2	189 278,2	9 206,7	13 611,3	212 096,2

	<i>Budget révisé 2008-2009</i>				<i>Budget initial 2010-2011</i>			
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>
II. Dépenses								
Direction exécutive et administration	-	787,8	-	787,8	-	-	-	-
Division des traités	46 907,7	-	77,3	46 985,0	41 294,8	-	-	41 294,8
Division de l'analyse des politiques	3 081,8	1 879,4	-	4 961,2	1 688,5	1 146,2	-	2 834,7
Division des opérations								
- Siège	20 889,2	371,8	2 797,5	24 058,5	12 844,2	350,2	2 423,0	15 617,4
- Bureaux extérieurs	59 541,3	3 256,6	2 482,1	65 280,0	72 820,9	2 845,7	2 349,1	78 015,7
Division de la gestion	7 446,4	800,1	2 447,3	10 693,8	11 917,3	175,1	2 313,8	14 406,2
Agents d'exécution externes	293,4	-	-	293,4	293,4	-	-	293,4
Total, II	138 159,8	7 095,7	7 804,2	153 059,7	140 859,1	4 517,2	7 085,9	152 462,2
III. Solde (I-II)	75 857,7	4 269,6	3 339,2	83 466,5	48 419,1	4 689,5	6 525,4	59 634,0
Transfert destiné à financer les dépenses liées à la cessation de service et à l'assurance maladie après la cessation de service	(235)	(219)	(937)	(1 391)	-	-	-	-
Remboursement aux donateurs	(242)	-	-	(242)	-	-	-	-
Ajustements sur exercices antérieurs	(57)	(4)	-	(61)	-	-	-	-
Solde en fin d'exercice	75 323,4	4 046,7	2 402,2	81 772,2	48 419,1	4 689,5	6 525,4	59 634,0

^a Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

Annexe I

Affectation des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011

1. Le programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales devrait diminuer de 31,9 millions de dollars (8 %), pour passer de 406,7 millions de dollars en 2008-2009 à 374,8 millions de dollars en 2010-2011. Le tableau ci-après montre la ventilation par thème, région, division de l'UNODC et Fonds. Les principaux changements prévus en 2010-2011 par rapport à 2008-2009 sont décrits ci-après. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ayant demandé que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) suive attentivement l'évolution géographique des besoins (voir E/CN.7/2005/9), les données ci-après sont présentées par région et par thème.

A. Affectation par région

2. Pour l'Afrique et le Moyen-Orient, on prévoit, selon les perspectives actuelles de financement, une augmentation de 14,7 millions de dollars (les ressources affectées à la région passeraient de 52,8 millions de dollars en 2008-2009 à 67,4 millions de dollars en 2010-2011). Les perspectives de croissance sont bonnes. Cette augmentation s'explique principalement, en particulier s'agissant du fonds du programme contre le crime, par l'expansion du programme sud-africain d'autonomisation des victimes, programme d'envergure financé par la Commission européenne. D'importantes initiatives en termes de programmes sont prévues comme suite à l'approbation des programmes régionaux de l'UNODC pour l'Afrique orientale, l'Afrique de l'Ouest (y compris le Nigéria) et l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Un rang de priorité élevé est accordé à l'appui à la réforme des systèmes de justice pénale en Afrique et au Moyen-Orient, notamment à l'amélioration de la gestion pénitentiaire, en particulier dans les zones sortant d'un conflit, telles que le Sud-Soudan, la République démocratique du Congo, les territoires palestiniens occupés et le Liban. De plus, des programmes financés par la Commission européenne pour renforcer l'action de la justice pénale face au trafic de migrants et à la traite des personnes sont en cours en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. En Afrique de l'Ouest, l'accent sera mis sur l'appui à l'application du plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, avec des activités visant à renforcer les capacités nationales et sous-régionales de lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues. En Afrique orientale, les problèmes liés aux drogues et à la criminalité, ainsi qu'au terrorisme, seront davantage traités grâce au lancement d'un programme régional pour la période allant de 2009 à 2012. Un programme régional de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, d'un montant de 3 millions de dollars, a été lancé, et il est attendu que les ressources qui seront affectées à la réforme de la justice pénale, aux activités de lutte contre la corruption et aux services de détection et de répression des infractions en matière de drogues permettent de poursuivre l'expansion des programmes au Nigéria. Il est envisagé de créer deux nouveaux bureaux de programme sous-régionaux, à Abou Dhabi et à Tripoli, ce qui devrait se traduire par un accroissement des programmes dans le golfe Persique et au Maghreb.

**Programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins
spéciales au cours des exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011**
(en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>			<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>			<i>Total fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</i>		
	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>Variation en %</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>Variation en %</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>Variation en %</i>
A. Par thème									
1. État de droit ^a	56 225,1	72 587,3	29	96 454,1	88 369,1	-8	152 679,2	160 956	5
2. Analyse des politiques et des tendances	14 998,7	15 974,7	7	650,9	2 208,1	239	15 649,6	18 183	16
3. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	194 796,8	140 020,8	-28	40 691,5	49 988,6	23	235 488,4	190 009	-19
4. Appui aux programmes	2 773,3	5 624,5	103	69,8	-	-100	2 843,1	5 625	98
Total	268 793,9	234 207,3	-13	137 866,3	140 565,8	2	406 660,3	374 773,1	-8
B. Par région									
Afrique et Moyen-Orient	15 268,6	17 615,8	15	37 460,0	49 801,8	33	52 728,6	67 417,6	28
Asie de l'Est, Asie du Sud et Pacifique	21 902,2	31 171,9	42	4 180,9	13 343,5	219	26 083,1	44 515,4	71
Asie centrale et Asie de l'Ouest	47 567,9	56 457,1	19	12 113,1	9 514,3	-21	59 681,0	65 971,4	11
Europe centrale et orientale	16 213,3	4 868,0	-70	1 873,1	1 058,3	-43	18 086,5	5 926,4	-67
Amérique latine et Caraïbes	130 226,5	77 554,2	-40	3 914,1	3 814,9	-3	134 140,6	81 369,0	-39
Monde ^a	37 615,3	46 540,4	24	78 325,1	63 033,0	-20	115 940,5	109 573,4	-5
Total	268 793,9	234 207,3	-13	137 866,3	140 565,8	2	406 660,2	374 773,1	-8
C. Par division									
Division des opérations	255 904,6	218 535,0	-15	80 430,5	85 665,2	7	336 335,0	304 200,1	-10
Division des traités ^a	1 393,5	2 040,0	46	46 907,7	41 294,8	-12	48 301,2	43 334,8	-10
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	9 613,2	12 849,5	34	3 081,8	1 688,5	-45	12 695,0	14 538,1	15
Division de la gestion	1 276,6	782,9	-39	7 446,4	11 917,3	60	8 723,0	12 700,1	46
Bureau du Directeur exécutif	606,0	-	-100	-	-	0	606,0	-	-100
Total	268 793,9	234 207,3	-13	137 866,3	140 565,8	2	406 660,3	374 773,1	-8

^a Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

3. Pour la région Asie de l'Est, Asie du Sud et Pacifique, on prévoit une augmentation d'environ 18,4 millions de dollars (70,5 %) du montant global des ressources, qui passerait de 26,1 millions de dollars en 2008-2009 à 44,5 millions de dollars en 2010-2011. Une part importante de ce montant, estimée à 15,9 millions de dollars (35 %), continuera d'être consacrée à la prévention du VIH/sida; des fonds seront également affectés aux activités relatives à la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants (8 millions de dollars), aux moyens de subsistance durables (5 millions de dollars) et à la prévention, au traitement et à la réadaptation (4,6 millions de dollars). La part du portefeuille de projets consacrée aux activités de lutte contre la criminalité organisée et les stupéfiants s'élève à 3,1 millions de dollars. On prévoit que le portefeuille de projets du Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique connaîtra une forte croissance en 2010-2011. Un cadre de programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique a été élaboré en 2008, qui comporte deux grands volets thématiques: état de droit et santé/développement. Ces deux volets thématiques visent à aider les États Membres: a) à réduire la traite des personnes et le trafic de drogues (et de leurs précurseurs), de ressources naturelles et de substances dangereuses; b) à combler les lacunes en matière de gouvernance, y compris de lutte contre la corruption; c) à réduire la prévalence de la criminalité organisée transnationale grave, y compris du terrorisme, tout en protégeant les groupes vulnérables; d) à réduire l'incidence de l'abus de drogues; e) à réduire la transmission du VIH/sida parmi les usagers de drogues par injection, les prisonniers et les victimes de la traite des personnes; et f) à fournir des moyens de subsistance durables en remplacement du pavot à opium dans les zones où celui-ci est ou a été cultivé. Un accent particulier sera mis sur les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (dont cinq forment, avec la Chine, le bassin du Mékong, autre zone prioritaire), et sur d'autres pays de la région qui commencent à connaître d'importants problèmes de sécurité humaine (par exemple, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Timor-Leste). Dans le Pacifique, la programmation tiendra compte des besoins et capacités actuels. Dans un premier temps, les activités régionales axées sur l'Asie du Sud-Est représenteront le gros du programme, les deux programmes de pays les plus importants étant ensuite ceux qui concernent l'Indonésie et le Myanmar. Le reste du programme sera composé de volets supplémentaires pour le Cambodge, la Chine, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam.

4. Pour l'Asie de l'Ouest et l'Asie centrale, on prévoit une augmentation de 6,3 millions de dollars (10,6 %), les ressources affectées à la région devant passer de 59,7 millions de dollars en 2008-2009 à 66 millions de dollars en 2010-2011. Le programme de travail continuera d'être structuré selon la Stratégie Arc-en-ciel et l'approche régionale connexe, et il visera à améliorer la cohérence et la synergie des interventions. Le programme pour l'Asie centrale se trouvera considérablement étoffé par l'attention particulière qui sera accordée au Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale et l'expansion des programmes régionaux. En outre, un nouveau projet de réforme des prisons au Kirghizistan a récemment été négocié avec la Commission européenne. Le portefeuille de projets pour le Pakistan devrait rester relativement stable, compte tenu de la reconfiguration du bureau de pays et de l'intérêt des donateurs pour le Pakistan. Les modules sur la gestion des frontières, le renforcement des capacités et le contrôle de la police, la justice réparatrice et l'état de droit, et les autres réformes liées à la sécurité en particulier prendront de l'ampleur. Le programme pour la République islamique d'Iran pourrait

dépasser 2,2 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Il sera élaboré et mis en œuvre en étroite coopération avec les autorités nationales, le Mini-Groupe de Dublin et la Présidence de l'Union européenne. Dans la région, l'UNODC continuera d'apporter son concours à l'Initiative triangulaire, plan de coopération transfrontalière dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants conclu entre l'Afghanistan, le Pakistan et la République islamique d'Iran sous l'égide de l'UNODC; les volets relatifs à la réduction de la demande de drogues et à l'état de droit seront essentiellement axés sur la promotion et l'application des bonnes pratiques dans la région. Le programme pour l'Afghanistan restera stable. Les partenariats avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, la Commission européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que la Banque mondiale, se poursuivent et de nouveaux partenariats opérationnels ont été noués avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale pour les migrations et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en vue de développer un programme d'assistance plus intégré dans la zone occidentale – négligée – de la région, pour la prévention des conflits. Un nouveau programme sur la réduction de la demande de drogues et la prévention du VIH va être lancé. Le programme sur le contrôle des précurseurs en Afghanistan et dans les pays voisins (TARCE II) sera renforcé grâce à une augmentation des contributions. Le programme de développement alternatif en Afghanistan continuera de cibler les provinces déjà engagées dans la réduction et l'éradication des cultures de pavot à opium. Un programme d'activités scientifiques et criminalistiques permanent est envisagé pour l'Afghanistan. La surveillance de la production d'opium sera maintenue, et elle comprendra de nouveaux travaux analytiques sur la corruption, l'abus de drogues et le commerce illicite de drogues, et un suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs intermédiaires définis par le Gouvernement.

5. Pour l'Europe centrale et orientale, on revoit actuellement les orientations stratégiques des activités de l'UNODC en vue de mener une action plus cohérente et plus intégrée. Une diminution importante, de 12,2 millions de dollars (67,2 %), du portefeuille régional est envisagée; le montant de celui-ci passerait de 18,1 millions de dollars en 2008-2009 à 5,9 millions de dollars en 2010-2011. En conséquence, les effectifs du Bureau régional pour la Fédération de Russie et le Bélarus, qui serait converti en un bureau de projet, devraient être réduits, et les projets de prévention et de traitement du VIH/sida en cours seraient menés à terme fin 2010, ce qui entraînerait la fermeture du Bureau en 2011. De la même façon, le Bureau de projet régional pour les États baltes et le Bureau de projet en Roumanie achèveront leurs projets sur le VIH fin 2010, bouclant ainsi deux projets d'un montant total de 22 millions de dollars financés par le Gouvernement néerlandais. À cet égard, l'UNODC est prêt à étudier toute nouvelle possibilité pour la sous-région. Nonobstant la diminution du portefeuille de projets en Europe orientale, un nouveau programme est en cours d'élaboration qui devrait être exécuté pendant l'exercice biennal 2010-2011, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles. Il existe un fort potentiel d'amélioration avec le développement du nouveau programme régional, basé sur les consultations avec les gouvernements de la région.

6. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le montant global des ressources devrait, selon les perspectives de financement actuelles, diminuer de 52,7 millions de dollars (39,3 %), pour passer de 134,1 millions de dollars en 2008-2009 à

81,4 millions de dollars en 2010-2011. Le Bureau de la Colombie enregistre pour l'exercice en cours un niveau d'exécution exceptionnel de plus de 100 millions de dollars qui résulte principalement du projet intitulé "Appui au suivi et à l'application de la stratégie intégrée et durable de réduction des cultures illicites et de développement alternatif en Colombie" (COLJ86), qui devrait se terminer en 2010. La diminution du portefeuille de la région pour l'exercice biennal 2010-2011 s'explique donc, pour environ 50 millions de dollars, par l'évolution des activités du Bureau de la Colombie. En raison de difficultés financières, le Bureau de l'État plurinational de Bolivie est en pleine reconfiguration afin d'être totalement financé par des contributions destinées aux projets. À cet égard, on s'efforce d'accroître le portefeuille actuel avec l'assistance d'importants donateurs et l'appui du Gouvernement. Le Bureau régional pour le Brésil et le cône Sud prévoit, selon les perspectives actuelles de financement, une légère diminution de son portefeuille, principalement due à l'achèvement du projet "Prévention de l'abus des drogues, du sida et des MST" (BRAH34). Un programme intégré pour le cône Sud sera élaboré en 2010 en vue de développer encore les activités de l'UNODC dans cette zone et d'atténuer ainsi la diminution des ressources. Grâce à l'augmentation substantielle des contributions des pouvoirs publics nationaux et provinciaux au titre de la participation aux coûts, le portefeuille de programmes du Bureau du Pérou devrait atteindre environ 10,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 17 %. Selon les perspectives actuelles de financement, le portefeuille du Bureau régional pour l'Amérique centrale et le Mexique devrait diminuer de 25 %, pour s'établir à 2 millions de dollars. On espère toutefois une augmentation de 20 millions de dollars pour le programme de la sous-région si des fonds sont mobilisés à l'appui des récentes initiatives de grande envergure lancées dans le cadre des programmes régionaux de l'UNODC pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, des programmes de pays intégrés destinés à certains pays de la région, du Pacte de Saint-Domingue et du Plan d'action de Managua.

7. À l'échelle mondiale, on prévoit une légère diminution de 6,3 millions de dollars (5,4 %), le budget devant passer de 115,9 millions de dollars en 2008-2009 à 109,6 millions de dollars en 2010-2011. Des hausses sont attendues dans les domaines de la prévention de la corruption et de la lutte contre la criminalité organisée en 2010-2011. On table également sur des augmentations pour les activités de prévention, de traitement et de réadaptation, comme suite principalement au développement, par l'UNODC et l'Organisation mondiale de la Santé, d'un programme commun de traitement et de prise en charge des toxicomanes. Une augmentation devrait aussi être enregistrée dans le domaine des moyens de subsistance durables en raison de l'expansion du programme consacré à la sécurité alimentaire au Myanmar et en République démocratique populaire lao, ainsi que dans le domaine de l'analyse des menaces et des risques grâce à la mise en place du programme de suivi et d'analyse des tendances. Le Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART) connaîtra une croissance en 2010-2011 dans la mesure où ses activités seront étendues à l'Amérique latine. La progression du programme sur la réforme de la justice pénale, en particulier des activités liées à la réforme pénitentiaire, devrait se poursuivre au cours de l'exercice biennal 2010-2011. On prévoit également une augmentation pour la programmation intégrée et la promotion de la coopération technique multidisciplinaire et intersectorielle. Le programme contre la traite des personnes devrait enregistrer une légère diminution en raison de l'achèvement du

projet “Initiative mondiale contre la traite des êtres humains” (GLOS83). Des diminutions sont également prévues concernant le programme de prévention du terrorisme.

B. Affectation par thème

1. État de droit

8. On prévoit une augmentation de 8,3 millions de dollars (5,4 %) au titre du thème 1 (État de droit), dont le budget devrait passer de 152,7 millions de dollars en 2008-2009 à 161 millions de dollars en 2010-2011. Le programme pour la ratification et l'application des conventions et protocoles devrait rester stable, avec des augmentations dans le domaine de la prévention de la corruption et une poursuite des activités visant à renforcer l'application du Protocole relatif à la traite des personnes et du Protocole relatif aux migrants. L'UNODC continuera de fournir un appui soutenu à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'aux groupes de travail connexes. Une expertise technique sera également fournie pour parvenir à une application intégrale et effective de la Convention contre la corruption et de la Convention contre la criminalité organisée, pour renforcer les capacités institutionnelles de promulgation d'une législation nationale d'application et pour accroître la coopération internationale en matière pénale. La gamme des services et produits de conseil juridique relatif à l'application des traités qui sont demandés, élaborés et fournis devrait s'étendre, en particulier pour ce qui est de la coopération internationale dans le cadre des dispositions communes des instruments sur les drogues et la criminalité. Le déploiement du Système national de contrôle des drogues et des produits logiciels de renseignement et de détection et de répression, notamment des applications goAML (pour la lutte contre le blanchiment d'argent) et goCASE (pour l'aide au suivi des enquêtes), destinés aux services nationaux de renseignement et de détection et de répression, se poursuivra. Le développement d'autres produits logiciels va continuer en vue de fournir une assistance en matière de recouvrement d'avoirs, de lutte contre le blanchiment d'argent et de constitution de groupes régionaux ou nationaux de renseignement et de détection et de répression. Il est prévu que les programmes visant la coopération internationale en matière de justice pénale et l'efficacité des systèmes de justice pénale progressent de manière significative en 2010-2011, avec des activités d'aide à la réforme des systèmes de justice pénale en Afrique et au Moyen-Orient et avec les programmes en cours en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe pour renforcer l'action de la justice pénale face au trafic de migrants et à la traite des personnes. S'agissant de la prévention du terrorisme, les activités de programme devraient fluctuer entre les niveaux actuels et une possible réduction d'environ un million de dollars en 2010-2011.

2. Analyse des politiques et des tendances

9. On prévoit une augmentation de 2,6 millions de dollars (16,7 %) au titre du thème 2 (Analyse des politiques et des tendances), dont le budget devrait passer de 15,6 millions de dollars en 2008-2009 à 18,2 millions de dollars en 2010-2011. Le programme d'analyse des menaces et des risques devrait s'étoffer de manière

significative vu la croissance du portefeuille de la Section des statistiques et des enquêtes/Section des études et de l'analyse des menaces qui est attendue pour la pleine mise en œuvre du programme d'observation et d'analyse des tendances. Ce programme aidera les États Membres à suivre l'évolution des principales menaces tenant aux drogues et à la criminalité, par le biais d'un ensemble de sous-programmes thématiques. Les sous-programmes thématiques en cours seront renforcés (tels ceux portant sur la surveillance de la traite des personnes, la surveillance du trafic d'héroïne et les enquêtes sur les victimes de crimes) et des sous-programmes supplémentaires seront élaborés sur des sujets prioritaires relatifs en particulier aux menaces transnationales que présentent les drogues et la criminalité (notamment la traite de migrants et le trafic de cocaïne). Le programme sur les capacités scientifiques et criminalistiques devrait également progresser en 2010-2011, étant donné que le projet d'appui au programme thématique de l'UNODC sur les services scientifiques et criminalistiques doit remplir un mandat élargi. Ce nouveau programme comporte en particulier un volet sur la criminalité qui traite un certain nombre de questions de criminalistique liées aux activités de lutte contre la criminalité que mène l'UNODC. Avec cette nouvelle approche modulaire, on compte renforcer l'intérêt des donateurs pour des activités thématiques ou régionales spécifiques, ce qui conduirait à une augmentation du portefeuille. Le Programme SMART, actuellement basé à Vienne avec une présence sur le terrain en Thaïlande (trois membres du personnel), devrait également être étendu. Les plans visant à élargir le Programme aux Amériques et au Pacifique au cours de l'exercice biennal 2010-2011 ont bien avancé. Une expansion vers l'Afrique et le Moyen-Orient sera envisagée dans le cadre de l'élargissement progressif annoncé dans le descriptif de programme.

3. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

10. On prévoit une diminution de 45,5 millions de dollars (19,3 %) au titre du thème 3 (Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif), dont le budget devrait passer de 235,5 millions de dollars en 2008-2009 à 190 millions de dollars en 2010-2011. Les activités du programme en matière de prévention à l'échelle locale devraient diminuer dans la mesure où l'ancienne génération des programmes de prévention des drogues touche à sa fin et où l'UNODC élabore une nouvelle génération de programmes fondés sur des données factuelles pour les établissements scolaires, les familles et les lieux de travail. Les activités de renforcement des partenariats avec la société civile en matière de prévention des drogues et de la criminalité progresseront, avec pour objectif de maintenir et d'étendre l'engagement de la société civile. Le programme de prévention de la corruption devrait rester stable. Les activités visant à élargir le projet d'appui à la Commission des délits économiques et financiers et aux autorités judiciaires nationales se poursuivront au Nigéria. Un déploiement complet du module goIDM pour le Bureau nigérian des marchés publics est également en cours de négociation. En conséquence de la crise financière mondiale, le programme de prévention et de traitement du VIH/sida devrait enregistrer un léger recul, mais les programmes de prévention et de traitement du VIH destinés aux usagers de drogues par injection et aux prisonniers dans un certain nombre de pays clefs se poursuivront comme lors de l'exercice biennal 2008-2009. Une diminution d'environ 50 % est prévue en ce qui concerne le programme pour le développement alternatif en 2010-2011, du fait principalement de l'achèvement attendu fin 2010 du projet d'appui au suivi et à

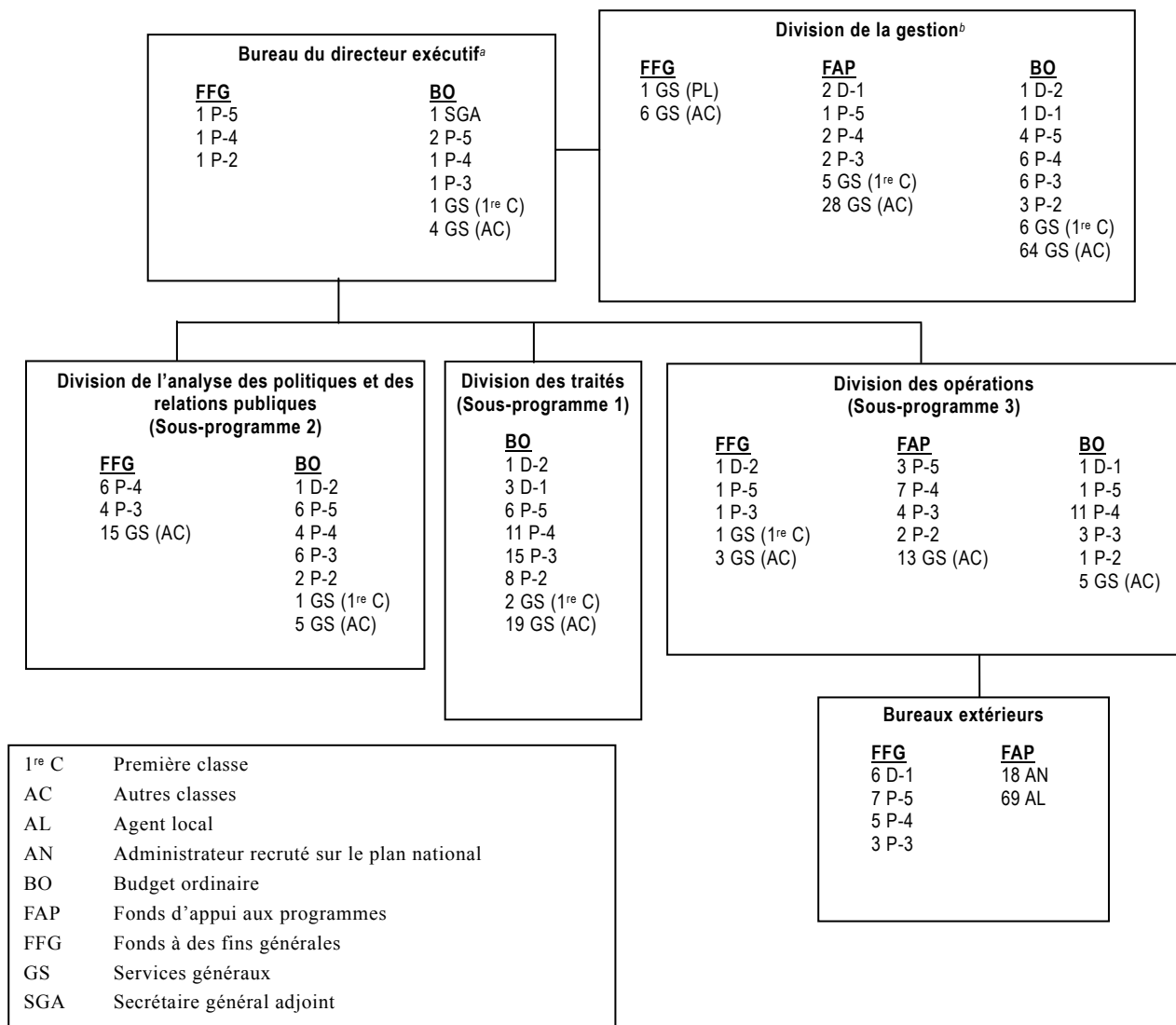
l'application de la stratégie intégrée et durable de réduction des cultures illicites et de développement alternatif en Colombie. Toutefois, le financement des activités du programme de l'UNODC en faveur du développement alternatif devrait augmenter dans certains domaines grâce au financement public de programmes, aux engagements pris par les donateurs internationaux pour la période suivant l'éradication de l'opium et aux décisions des gouvernements de négocier des mécanismes de financement et d'application. Le programme visant le traitement et la réadaptation des toxicomanes devrait connaître une forte progression, qui s'explique principalement par le développement du Programme commun de traitement et de prise en charge des toxicomanes de l'UNODC et de l'OMS. On prévoit une augmentation importante dans le domaine de la réforme pénitentiaire, l'accent étant mis sur l'amélioration de la gestion des prisons, surtout dans les zones sortant d'un conflit comme le Sud-Soudan, la République démocratique du Congo, les territoires palestiniens occupés et le Liban. Les activités de programme relatives à la justice pour mineurs devraient rester à des niveaux très bas en 2010-2011. S'agissant de l'assistance aux victimes, on prévoit une augmentation considérable, due à l'important programme d'autonomisation des victimes en cours en Afrique du Sud (financé par la Commission européenne) et aux projets de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

4. Appui à la gestion

11. On prévoit une augmentation de 2,8 millions de dollars (97,8 %) des dépenses d'appui à la gestion, qui devraient passer de 2,8 millions de dollars en 2008-2009 à 5,6 millions de dollars en 2010-2011, hausse qui s'explique par l'effort de communication et d'information du public qui doit être mené pour mieux faire connaître l'UNODC. On table également sur une augmentation au titre du suivi et de l'évaluation des programmes, puisque quatre postes qui étaient précédemment financés par des fonds à des fins générales le seront par des fonds alloués aux projets; par ailleurs, si aucune évaluation thématique n'a été effectuée en 2009, une au moins le sera au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

Annexe II

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



^a Inclut les postes inscrits au budget ordinaire aux chapitres 1 et 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

^b Inclut le Service de la gestion des ressources financières, le Service de la gestion des ressources humaines, la Section de la technologie de l'information, la Section des services généraux et la Section des achats de la Division de la gestion. Tous les postes inscrits au budget ordinaire figurent au chapitre 28F [Administration (Vienne)].

Annexe III

Projet de résolution sur le budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2010-2011, pour adoption par la Commission des stupéfiants

1. Le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2010-2011 est présenté dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) sur le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23), soumis conformément à la résolution 13 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants et à l'article III du Règlement financier du Fonds. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y afférent est publié sous la cote E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24.

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission des stupéfiants d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relatif au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues:

Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2010-2011

La Commission des stupéfiants,

Agissant dans le cadre des fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C, en date du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2010-2011^a et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

1. *Prend note* des mesures prises pour concevoir le programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime selon une approche thématique et régionale, et prie le Directeur exécutif de l'Office de lui présenter à sa cinquante-troisième session, en 2010, un rapport sur les incidences que cette approche a pour l'Office et pour l'affectation des ressources aux différents sous-programmes du programme de travail;

2. *Note* que le budget se fonde, notamment, sur la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2007/12 du 25 juillet 2007;

^a E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23.

3. *Note également* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 28F du projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2010-2011^b;
4. *Note en outre* que le budget est centré sur les fonds à des fins générales tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes prélevés sur les contributions à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire;
5. *Note en outre* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;
6. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces catégories de fonds sont harmonisées pour les deux Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
7. *Note en outre* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;
8. *Note avec préoccupation* l'importante diminution des recettes à des fins générales au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et les mesures qui ont été prises en conséquence pour réduire les dépenses à des fins générales;
9. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales qui est envisagée pour l'exercice biennal 2010-2011, et prie les États Membres de verser des contributions totalisant au moins 17 241 800 dollars;
10. *Prie instamment* les États Membres de verser au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale des contributions à des fins générales supplémentaires totalisant 9 570 800 dollars pour permettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de rétablir et de renforcer les fonctions et les activités interrompues au cours de l'exercice biennal 2008-2009 en raison de la chute des recettes à des fins générales de l'Office;
11. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après;

^b A/64/6 (sect. 16) et (sect. 28F).

Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>
Fonds à des fins générales				
Postes	19 775,6	15 103,7	73	52
Autres objets de dépense	3 257,7	2 138,1	-	-
Fonds à des fins spéciales	268 793,9	234 207,4	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	14 611,9	15 531,3	123	118
Autres objets de dépense	4 931,3	5 156,6	-	-
Agents d'exécution externes	1 053,4	1 053,4	-	-
Total	312 423,9	273 190,5	196	170

12. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds.

Annexe IV

Projet de résolution relatif au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2010-2011, pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

1. Le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2010-2011 est présenté dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) sur le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23), soumis conformément au paragraphe 1 de la partie XI de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2006. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y afférent est publié sous la cote E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24.

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relatif au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale:

Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2010-2011

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,

Agissant dans le cadre des fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 en date du 22 décembre 2006,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2010-2011^a et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

1. *Prend note* des mesures prises pour concevoir le programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime selon une approche thématique et régionale, et prie le Directeur exécutif de l'Office de lui présenter à sa dix-neuvième session, en 2010, un rapport sur les incidences que cette approche a pour l'Office et pour l'affectation des ressources aux différents sous-programmes du programme de travail;

2. *Note* que le budget se fonde, notamment, sur la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2007/19 du 26 juillet 2007;

^a E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23.

3. *Note également* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 28F du projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2010-2011^b;
4. *Note en outre* que le budget est centré sur les fonds à des fins générales, tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes prélevés sur les contributions à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire;
5. *Note en outre* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;
6. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces catégories de fonds sont harmonisées pour les deux Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
7. *Note en outre* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;
8. *Note avec préoccupation* l'importante diminution des recettes à des fins générales au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et les mesures correspondantes qui ont été prises en conséquence pour réduire les dépenses à des fins générales;
9. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales qui est envisagée pour l'exercice biennal 2010-2011, et prie les États Membres de verser des contributions totalisant au moins 4 517 200 dollars;
10. *Prie instamment* les États Membres de verser au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale des contributions à des fins générales supplémentaires totalisant 9 570 800 dollars pour permettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de rétablir et de renforcer les fonctions et les activités interrompues au cours de l'exercice biennal 2008-2009 en raison de la chute des recettes à des fins générales de l'Office;
11. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après;

^b A/64/6 (sect. 16) et (sect. 28F).

Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>
Fonds à des fins générales				
Postes	6 201,8	4 517,2	20	13
Autres objets de dépense	893,9	-	-	-
Fonds à des fins spéciales	137 866,4	140 565,7	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	5 563,0	4 886,7	-	38
Autres objets de dépense	2 241,2	2 199,2	40	-
Agents d'exécution externes	293,4	293,4	-	-
Total	153 059,6	152 462,2	60	51

12. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds.